



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



Etabli par	Validé par
AHR_CI	RS

## Table des matières

1.	Préambule .....	3
2.	Le contexte économique international et national.....	3
2.1/	Contexte Mondial : l'économie mondiale est marquée par un risque de récession.....	3
2.2/	Zone euro : une situation critique .....	4
2.3/	France : les incertitudes du contexte économique et budgétaire national.....	5
2.4/	France : Les dispositifs d'aide face au choc énergétique.....	6
3.	Loi de Finances 2023 .....	7
3.1/	Dotation Globale de Fonctionnement .....	7
3.2/	Hausse de la péréquation verticale .....	8
3.3/	Dotations d'Investissement .....	8
3.4/	Indicateurs Financiers .....	9
3.5/	La revalorisation des valeurs locatives 2023 .....	10
3.6/	La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est effective.....	10
4.	Principales données à retenir pour 2023 .....	12
	Contexte macro-économique (Banque de France) .....	12
	Administrations publiques .....	12
	Collectivités locales .....	12
	Ecrouves .....	12
5.	Analyse Financière Rétrospective d'Ecrouves.....	13
5.1/	Fiscalité .....	13
5.2/	Section Investissement pour l'année 2022.....	15
5.3/	Section Fonctionnement pour l'année 2022 .....	17
5.4/	Résultat Financier 2022 .....	18
5.5/	Evolution des dotations pour la Ville d'Ecrouves .....	19
6.	Analyse Financière Prospective d'Ecrouves : Plan Pluriannuel d'Investissement.....	22
6.1/	Projection relative à la Section Investissement 2023 .....	22
6.2/	Projection relative à la Section Fonctionnement.....	25
6.3/	Suivi des actions.....	26
7.	Programme Pluriannuel mis à jour.....	30
8.	Situation de l'épargne nette et de la dette .....	32
9.	Projection des résultats et Financement.....	33
10.	Financement pour 2023 .....	34
11.	Projection des résultats d'exercice Financement dès 2025.....	34

### 1. Préambule

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Dans les communes de plus de 3500 habitants, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) : c'est un document qui statue de l'état des orientations budgétaires d'une collectivité locale.

Il comprend donc :

- le contexte économique avec les orientations du Projet de Loi des Finances et les dotations de l'État ;
- l'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité ;
- la fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux ;
- le plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec la prévision des dépenses et des recettes ;
- la gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune.

En clair, le rapport d'orientation budgétaire permet d'adapter le budget d'une collectivité territoriale grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes.

En fonction de la fiscalité, de la tarification, de subventions et autres concours financiers, la commune peut alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

Le Rapport constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il permet à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyses rétrospectives et prospectives.

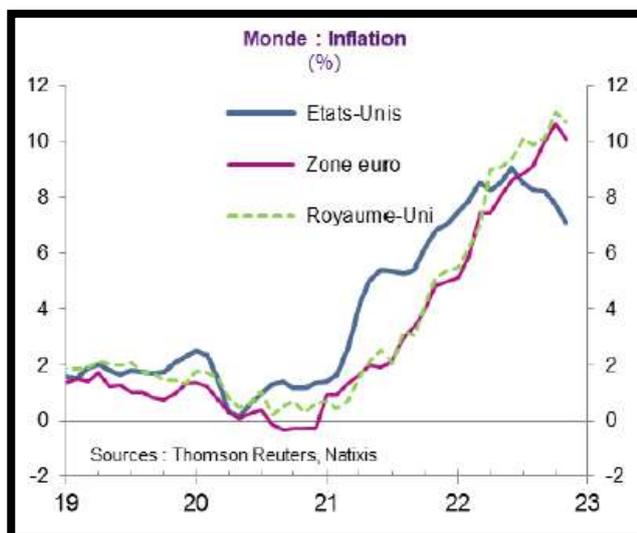
### 2. Le contexte économique international et national

#### 2.1/ Contexte Mondial : l'économie mondiale est marquée par un risque de récession

2020 fût une année marquée par l'épidémie mondiale du COVID 19 impactant considérablement les échanges commerciaux et de ce fait l'économie internationale tout comme les budgets des nations avec les différentes périodes de confinement.

Si les campagnes de vaccination et les règles sanitaires strictes ont permis une reprise d'activité mitigée en 2021, ce n'est pas sans constater les premières hausses des prix de l'énergie ainsi que des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. La désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, les pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs d'activités (transport, restauration, etc.) et les périodes de sécheresse auront marqué 2022 tout comme la déclaration de guerre de la Russie envers l'Ukraine.

Dès lors, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits. En moyenne 9%.

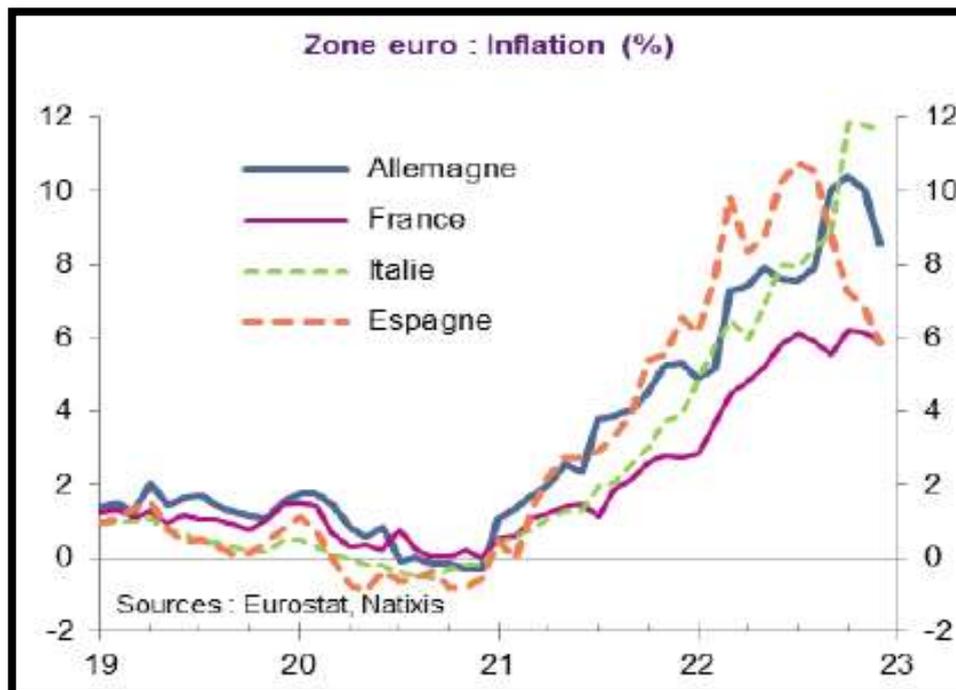


Les prévisions économiques publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) ont au moins le mérite de la clarté. **La croissance mondiale devrait s'élever à 2,7 % en 2023**, soit 0,2 point de pourcentage de moins par rapport aux dernières prévisions de juillet, après 3,2 % en 2022. Une croissance de 2.7% serait **la plus faible performance** de ces deux dernières décennies, à l'exception de la crise financière mondiale de 2008 (0.4%) et de la pandémie de 2020 (-2.8%). Un tiers de l'économie internationale pourrait ainsi connaître la poursuite de la contraction de 2022 en 2023. Ces prévisions restent toutefois très hypothétiques, en raison des **incertitudes liées à la guerre en Ukraine ou à l'apparition de nouveaux variants du Covid-19**. La croissance de la planète pourrait ainsi descendre au-dessous du seuil de 2 %, avec une probabilité de 25 % contre les 4% initialement prévus pour 2022.

### 2.2/ Zone euro : une situation critique

S'agissant de la situation macroéconomique de la zone euro, la dégradation des perspectives économiques tout au long de l'année trouve son **origine dans la guerre en Ukraine et le confinement en Chine qui ont alimenté un ralentissement de la croissance et une hausse des taux. Le choc négatif sur les termes de l'échange résulte des prix très élevés de l'énergie qui affecte le revenu réel des ménages et des entreprises.** Les goulets d'étranglement au niveau de l'offre en termes d'approvisionnement et de recrutement, même s'ils s'atténuent, continuent de contraindre l'activité économique.

Dans la zone euro, la hausse des prix à la consommation s'est accentuée ces derniers mois, atteignant **10% en septembre selon les résultats provisoires de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**. L'inflation que l'on observe jusqu' alors est essentiellement importée et résulte en grande des prix de l'énergie et de l'alimentation.



L'amélioration attendue repose sur l'hypothèse selon laquelle les ruptures d'approvisionnement en gaz cesseraient d'être une contrainte importante pour l'activité à mesure que les températures augmenteraient et que d'autres sources d'approvisionnement seraient progressivement mises en place. En conséquence, les projections de la Banque Centrale Européenne BCE tablent désormais **sur une croissance de 5,5% en 2022, de 0,9% en 2023 et de 1,9% en 2024.**

### 2.3/ France : les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

Comme dans tous les pays de la Zone Euro, la crise énergétique et l'inflation marquent la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023. Le gouvernement français table, pour ses 34 945 communes et ses 793 communes nouvelles (contre 776 en 2021), sur une **prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023**. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Cela étant, il demeure intéressant de **mettre en balance les projections** du gouvernement qui semblent optimistes au regard des prévisions des économistes d'organismes certifiés.

Prévisions de croissance (PIB volume)			Prévisions d'inflation*	
Prévisions annuelles France	2022	2023	Prévisions annuelles France	2023
<a href="#">Insee (déc. 2022)</a>	+2,5%	/	<a href="#">Insee (déc. 2022)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2022)</a>	+2,6%	+0,3%	<a href="#">Banque de France (déc. 2022) - IPCH</a>	+6,0%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2022)</a>	+2,6%	+0,4%	<a href="#">Commission européenne (nov. 2022) - IPCH</a>	+4,4%
<a href="#">OCDE (nov. 2022)</a>	+2,6%	+0,6%	<a href="#">OCDE (nov. 2022) - IPCH</a>	+5,7%
<a href="#">FMI (oct. 2022)</a>	+2,5%	+0,7%	<a href="#">FMI (oct. 2022) - IPCH</a>	+4,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2023)</a>	+2,7%	+1%	<a href="#">Gouvernement (PLF 2023)</a>	+4,2%
Prévisions annuelles Zone euro	2022	2023	Prévisions annuelles Zone euro	2023
<a href="#">BCE (déc. 2022)</a>	+3,4%	+0,5%	<a href="#">BCE (déc. 2022) - IPCH</a>	+6,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2022)</a>	+3,3%	+0,3%	<a href="#">Commission européenne (nov. 2022) - IPCH</a>	+7,0%
<a href="#">OCDE (nov. 2022)</a>	+3,3%	+0,5%	<a href="#">OCDE (nov. 2022) - IPCH</a>	+6,8%
<a href="#">FMI (oct. 2022)</a>	+3,1%	+0,5%	<a href="#">FMI (oct. 2022) - IPCH</a>	+5,7%

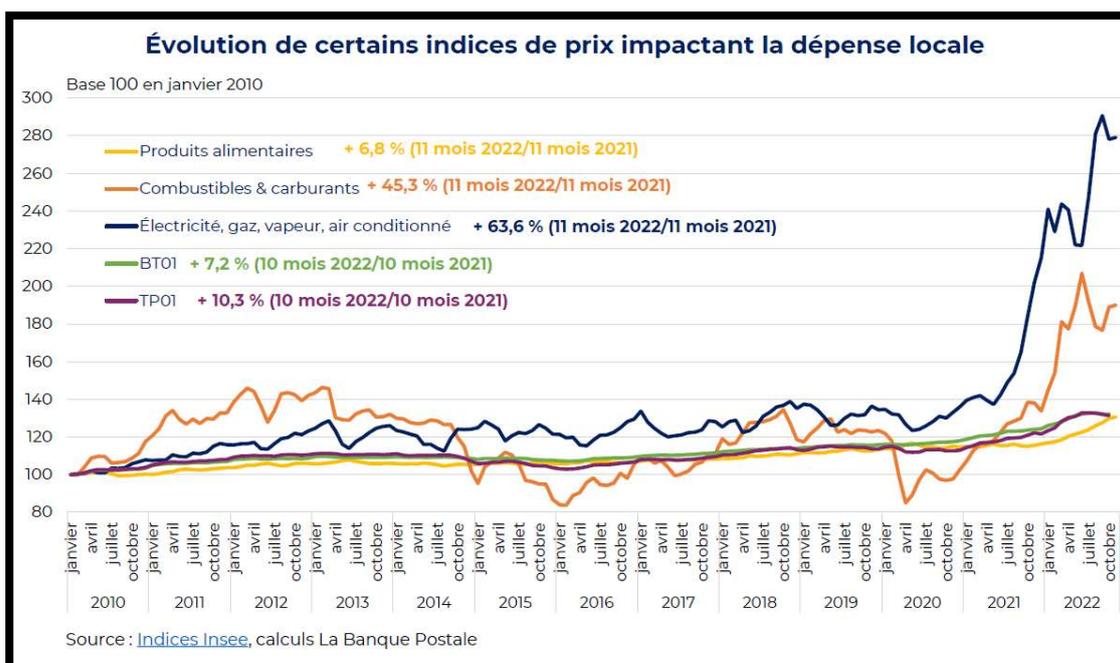
Leurs projections semblent **plus cohérentes avec la réalité** que vivent les citoyens français au regard du tableau ci-dessous présentant l'évolution des coûts de la vie.

### 2.4/ France : Les dispositifs d'aide face au choc énergétique

Le LFI 2023 poursuit ou instaure plusieurs **dispositifs d'aide** pour soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités locales à **régler leurs dépenses énergétiques**.

Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. **La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15%** (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) sont également éligibles au bouclier tarifaire. Le coût net des boucliers tarifaires est estimé à 21 milliards d'euros (contre 15 milliards initialement).

Une **indemnité carburant** pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'achève le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de Français qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail et aux revenus modestes (dont le revenu fiscal de référence (RFR) par part au titre des revenus de l'année 2021 est inférieur ou égal à 14 700 €). Un milliard d'euros est budgété pour ce dispositif. Pour soutenir l'économie, toutes les entreprises continuent d'être aidées (guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz...).



**Pour protéger les collectivités locales**, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques. Un **amortisseur électricité** a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. **Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.**

Pour financer en partie ces dépenses, le gouvernement a transposé deux mécanismes européens : une "contribution temporaire de solidarité" de 33%, applicable au secteur du raffinage, est créée. Son rendement est estimé à 200 millions d'euros. De plus, la "rente" exceptionnelle des producteurs d'énergie sera taxée. Le dispositif, qui pourrait rapporter au moins 11 milliards d'euros à l'État en 2023, permettra de taxer les bénéfices réalisés par les producteurs d'énergie lorsqu'ils vendent l'électricité au-dessus d'un certain prix le mégawattheure et selon la technologie (par exemple 90 euros pour le nucléaire et 100 pour l'éolien).

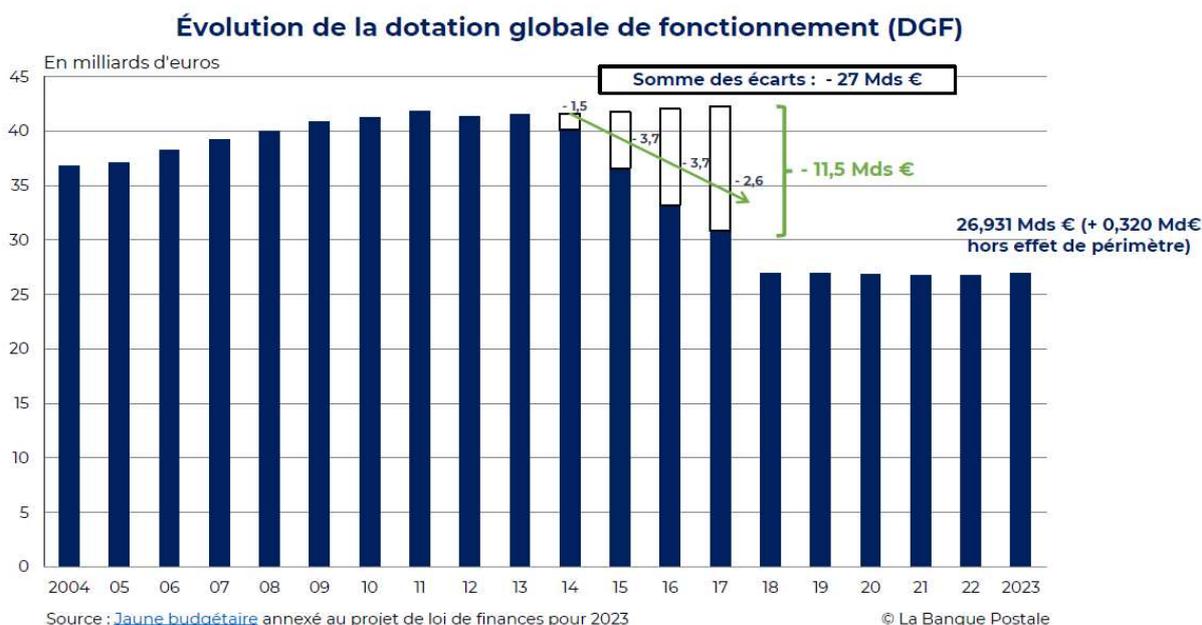
Par ailleurs, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 puis en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises, notamment industrielles. **Pour compenser la perte du produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA**, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. La fraction de TVA correspondra à la moyenne des montants de CVAE perçue sur les années 2020 à 2023, et ce uniquement pour les collectivités ayant reçu un montant de CVAE en 2022. Chaque année, la fraction de TVA sera constituée de deux parties :

- un montant fixe qui correspond à la compensation,
- la dynamique de TVA (si elle est positive) qui ne sera pas affectée de la même façon selon les échelons de collectivités. Pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, la dynamique alimentera un fonds national d'attractivité des territoires et sera répartie (critères à définir) entre les collectivités pour les inciter à maintenir l'attractivité économique de leur territoire. Quant aux départements, ils vont bénéficier directement et individuellement de la dynamique de TVA associée à leur fraction.

### 3. Loi de Finances 2023

#### 3.1/ Dotation Globale de Fonctionnement

La Loi de Finances 2023 prévoit une augmentation de 320 millions dans l'attribution de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement soit un montant de **26,931 milliards €** dont 18,6 milliards € pour le bloc communal.



3.2/ Hausse de la péréquation verticale



La péréquation verticale représente une aide auprès des collectivités de 5.811 milliards d'euros. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent respectivement pour 90 millions d'euros et 200 millions d'euros soit + 290 millions € en 2023 contre 230 millions € en 2022.

L'augmentation de la **péréquation du bloc communal** est financée intégralement au sein de la DGF des communes **par l'écêtement de la dotation forfaitaire**, modulé en fonction du potentiel fiscal des communes et par la baisse de la dotation de compensation des EPCI qui pourrait être légèrement inférieure à 2,2 %.

**Péréquation « verticale »**

DSU : dotation de solidarité urbaine (+90 M€ en 2023)  
 DSR : dotation de solidarité rurale (+200 M€ en 2023)  
 DNP : dotation nationale de péréquation  
 FDPTP : fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

3.3/ Dotations d'Investissement

Elles s'élèvent à 1,8 milliards €, montant **en baisse de 0.3 milliards** (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions € (idem à 2022)
- dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) : 570 millions € (**-337 millions €** par rapport à 2021)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions € (idem à 2022)

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée soit 212 millions €.

### 3.4/ Indicateurs Financiers

Le Projet de Loi de Finances 2023 comprend d'autres soutiens que ceux dédiés jusqu'alors à l'investissement local :

- **Le filet de sécurité** : cette dotation financière est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement. Le filet de sécurité au titre de 2023 bénéficiera aux collectivités territoriales et leurs groupements dont l'épargne brute aura baissé d'au moins 15 % (contre 25 % pour celui de 2022, qui ne concernait que les communes et leurs groupements). Enfin, et par définition, le montant de la hausse de leurs dépenses d'énergie entre 2022 et 2023, après **application de l'« amortisseur électricité » sur leurs charges d'électricité, doit dépasser de 50 % ou plus la hausse de leurs recettes de fonctionnement.**

- **Le fonds vert** : Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août 2022 la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert ». Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets) ;
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) ;
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...).

- Compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026

- Soutien à l'investissement local : reconduction des mesures de soutien mais la **DSIL connaît une baisse de 337 millions d'euros ce qui impactera considérablement les opérations de travaux que les collectivités avaient inscrites dans leur Plan Pluriannuel d'Investissement.** Cependant, il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

- Dotation de Solidarité Rurale DSR : la Loi de Finance introduit un encadrement des évolutions de la fraction « cible » de la DSR : à partir de 2023, son montant pour les communes éligibles ne pourra être inférieur à 90 % du montant perçu l'année précédente, ni supérieur à 120 %.

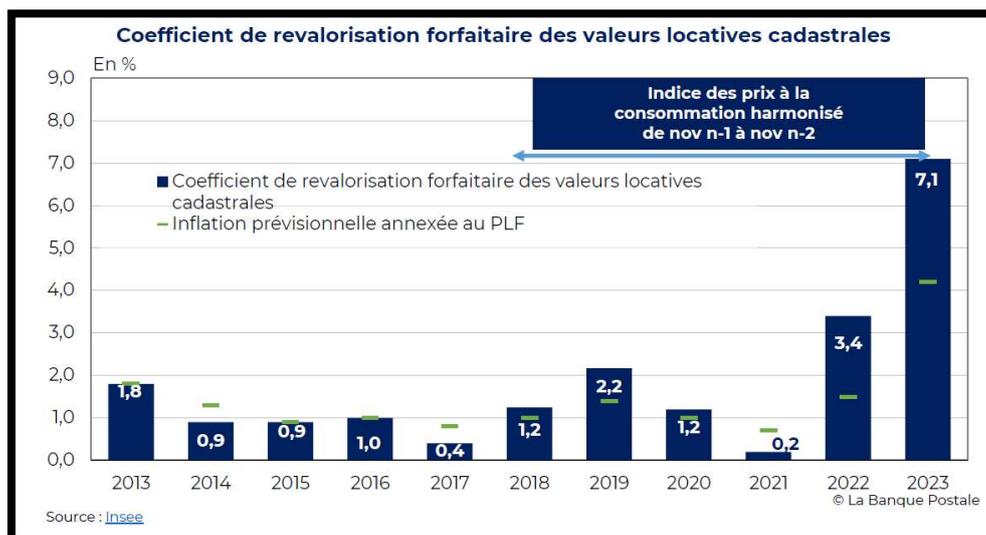
- Quant au Taux de **FCTVA** Fonds de Compensation sur la Taxe de Valeur Ajoutée, il reste stable :

Rappel	Taux de remboursement FCTVA
Avant le 01/01/2014	15,482%
Au 01/01/2014	15,761%
Depuis le 01/01/2015	16,404%*

\* Sauf dépenses de services d'infrastructure de l'informatique en nuage (5,6 %) depuis le 01/01/2021

### 3.5/ La revalorisation des valeurs locatives 2023

Le niveau de revalorisation des bases d'imposition qui est fonction de l'évolution des prix à la consommation entre les mois de novembre de l'année N-1 semble s'établir à **+ 7.1%**. Ce niveau s'applique aux bases de taxes foncières.



### 3.6/ La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est effective

L'Etat compense cette perte de ressources pour la Ville par le versement d'une dotation calculée sur les taux de 2017 : taux communal (13.10 %) et taux départemental (17.24%) soit un taux communal de 30.34%.

#### Le calendrier des effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les bases et les taux

Effets sur les :	2022	2023 (suppression de la THRP pour le contribuable)
<b>Bases des communes</b>		
Politique d'abattement et d'exonération	Délib. possible Gel abattement	Délib. possible Pas d'abattement sur la THRS
Revalorisation forfaitaire	3,4% (évol. IPCH nov n/nov n-1) Gel THRP 3,4% THRS	7,1% (évol. IPCH nov n/nov n-1) 7,1% (pour THRS/THLV) (évol. IPCH nov n/nov n-1)
<b>Taux des communes</b>		
TFPB	Variation possible	Variation possible
TH	Gel	Variation possible THRS/THLV

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Voici une simulation de la réforme de la Taxe d'Habitation pour Ecrouves avec l'augmentation de la base à 7.1%.

	<b>Prévisions 2023 avec taux similaires</b>
	<b>Base majorée à 7,1 % bâti et non bâti</b>
<b>Base FB</b>	<b>4 687 767 €</b>
<b>Taux</b>	<b>30,34%</b>
<b>Produit</b>	<b>1 422 269 €</b>
<b>Base NB</b>	<b>46 053 €</b>
<b>Taux</b>	<b>14,58%</b>
<b>Produit</b>	<b>6 715 €</b>
<b>Coeff corec</b>	<b>91 408 €</b>
<b>Taxes autres</b>	<b>27 703 €</b>
<b>Produit total</b>	<b>1 548 094 €</b>
Attendu 2022	1 453 362 €
Réel perçu 2022	1 441 250 €
<b>Variation</b>	<b>106 844 €</b>

## 4. Principales données à retenir pour 2023

Contexte macro-économique (Banque de France)

Croissance en France : 0,3 %

Croissance Zone Euro : 0,5 %

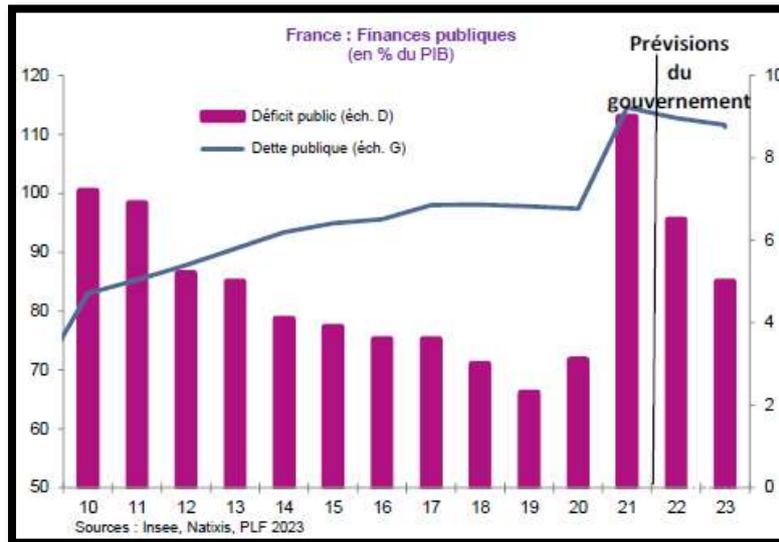
**Inflation : 6 %**

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique : -2,7 %

Déficit public (% du PIB) : 5 %

Dettes publiques (% du PIB) : 111,2 %



Collectivités locales

Transferts financiers de l'État : 110 milliards €

- dont concours financiers de l'État : 55 milliards €
  - dont DGF : 26,931 milliards €

Point d'indice de la fonction publique : 5,820 € brut depuis le 1er juillet 2022 (augmentation de 3.5%)

Ecrouves

DGF : 816 841€€

Dotations de solidarité rurale 1ère fraction : 63 942 € (baisse de 1.64%)

Dotations nationales de péréquation : 32 426€

Impôts : 1 441 250 €

Taxe sur la consommation finale d'électricité : 34 867.40€

Dotations de Solidarité Communautaire : 90 786€ (versée par la CC2T suivant la population < 16ans)

## 5. Analyse Financière Rétrospective d'Ecrouves

### 5.1/ Fiscalité

Les ratios budgétaires présentés dans le tableau ci-après et vérifiés par le DGFIP Direction Générale des Finances Publiques permettent de situer la commune d'ECROUVES par rapport aux communes du département de Meurthe et Moselle.

<b>ANALYSE DES EQUILIBRES FONDAMENTAUX - DONNEES Compte Administratif 2021</b>				
<b>Population légale en vigueur au 1er janvier 2021 : 4 454 habitants</b>	<b>Valeur Euros</b>	<b>Euros par habitant</b>	<b>Moyenne départementale de la strate par habitant (1)</b>	<b>Moyenne régionale de la strate par habitant (1)</b>
<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>2 837 975 €</b>	<b>637 €</b>	<b>906 €</b>	<b>943 €</b>
Dont recettes réelles de fonctionnement	2 837 975 €	637 €	886 €	913 €
Dont impôts locaux	1 379 489 €	310 €	363 €	359 €
Dont fiscalité reversée des GFP	60 402 €	14 €	171 €	185 €
Dont autres impôts et taxes	92 294 €	21 €	22 €	49 €
Dont DGF et participations	907 899 €	204 €	138 €	112 €
Dont attribution de péréquation et compensation	88 759 €	20 €	70 €	89 €
Dont FCTVA	4 374 €	1 €	1 €	1 €
Dont produits des services et du domaine	138 875 €	31 €	58 €	61 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>2 385 295 €</b>	<b>536 €</b>	<b>770 €</b>	<b>803 €</b>
Dont dépenses réelles de fonctionnement	2 304 653 €	517 €	703 €	726 €
Dont charges de personnel (montant net)	1 231 113 €	276 €	371 €	361 €
Dont achats et charges externes	847 251 €	190 €	229 €	237 €
Dont charges financières	51 821 €	12 €	16 €	14 €
Dont contingents et participations	0 €	0 €	17 €	20 €
Dont subventions versées	69 877 €	16 €	35 €	47 €
<b>RESULTAT COMPTABLE (R=A-B)</b>	<b>452 681 €</b>	<b>102 €</b>	<b>136 €</b>	<b>140 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF</b>	<b>533 323 €</b>	<b>120 €</b>	<b>183 €</b>	<b>188 €</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (C)</b>	<b>1 218 900 €</b>	<b>274 €</b>	<b>334 €</b>	<b>355 €</b>
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €	86 €	101 €
Dont emprunts bancaires et dettes assimilées	0 €	0 €	51 €	57 €
Dont autres dettes (cautionnement)	882 €	0 €	0 €	2 €
Dont subventions reçues	835 021 €	187 €	67 €	55 €
Dont FCTVA	281 844 €	63 €	35 €	37 €
Dont autres fonds globalisés (TLE/TA)	20 511 €	5 €	8 €	15 €
Dont amortissements	80 642 €	18 €	51 €	50 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (D)</b>	<b>1 120 586 €</b>	<b>252 €</b>	<b>338 €</b>	<b>345 €</b>
Dont dépenses d'équipement	630 950 €	142 €	259 €	261 €
Dont remboursement d'emprunts et dettes assimilées	487 961 €	110 €	69 €	72 €
Dont autres dettes à moyen et long terme	1 676 €	0 €	2 €	2 €
<b>Besoin de financement résiduel de la section d'investissement (E=C-D)</b>	<b>98 314 €</b>	<b>22 €</b>	<b>5 €</b>	<b>-11 €</b>
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE (R+E)</b>	<b>550 995 €</b>			
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2020</b>	<b>1 688 025,09 €</b>			
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2020</b>	<b>-290 148,33 €</b>			
<b>RESULTAT DEFINITIF - Fonds de roulement au 31/12/2021 source DGFIP</b>	<b>1 948 871,76 €</b>			

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE - ANNEE 2021				
Population légale en vigueur au 1er janvier 2021 : 4 454 habitants		€uros par habitant	Moyenne départementale de la strate par habitant (1)	Moyenne régionale de la strate par habitant (1)
<b>Bases nettes</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 195 978 €	942 €	1 095 €	1 143 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42 616 €	10 €	7 €	19 €
<b>Taux</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30.34%		31,09%	30,09%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,58%		31,71%	44,20%
<b>Produits</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 356 742 €	305 €	374 €	368 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6 140 €	1 €	2 €	9 €
<b>Données socio-démographiques</b>				
<b>Nombre de foyers fiscaux</b>	<b>2 269</b>			
<b>Part des foyers non imposables</b>	<b>45,2%</b>		55,8%	48,7%
Revenu fiscal moyen par foyer	26 121		25 299 €	28 074 €

La **capacité d'autofinancement brute** est en légère hausse en 2021 mais reste toujours **inférieure aux moyennes** départementales et régionales (120 € par habitant pour la commune contre 183 € pour le département et 188 € pour la région). **Instaurée depuis 2020, la commune a perçu une attribution de compensation de la part de l'EPCI en 2021 pour un montant de 64 825€.**

Le cumul des recettes provenant de l'impôt et des dotations représente 534 € par habitant, ce qui est **proche mais inférieure** aux moyennes départementales (563€/habitant) et régionales (560€/habitant). Mais la dépendance de la commune aux **dotations de l'Etat** est toujours significative : elle **représente 31.99%** des recettes (-0.74% par rapport à 2020). Au niveau du département, la part des dotations représente 15.61%.

L'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement est **maîtrisé et nettement inférieur** aux moyennes : en effet, pour les charges de personnel, c'est une charge de **276 € par habitant contre 371€ pour le département et 361€/habitant pour la région**. Il en va de même pour les autres frais de fonctionnement : 190€/habitant pour la commune ; 229€/habitant pour le département et 237€/habitant pour la Région.

L'année 2022 avait déjà connu une revalorisation conséquente des bases d'imposition avec une augmentation de 3.4 %.

Mais pour l'année 2023, en raison du contexte inflationniste actuel, elle sera portée à + 7.1 %.

### 5.2/ Section Investissement pour l'année 2022

#### Les dépenses d'investissement :

Tout d'abord, les prévisions initiées n'ont pu être réalisées en totalité notamment le projet de réhabilitation de la RD400. Malgré le lancement d'une concertation auprès des riverains et comme précité, ce projet finalisé s'est vu stoppé net suite à l'annonce de la Communauté de Communes Terres Toulouses d'engager une réflexion active pour la création de pistes cyclables dans le cadre de sa compétence mobilité et dont la RD400 est concernée.

Par ailleurs, d'autres travaux de remplacement de conduite d'alimentation en eau potable et en assainissement vont être programmés en 2023 et en 2024 sur la portion concernée de la RD400.

Afin d'engager une réflexion collégiale, la Municipalité a décidé de mettre en attente ce projet qui fera l'objet d'adaptation pour la mobilité dite douce.

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle est l'exploitant de la RD400 et il a également dû reporter ses travaux de réfection de la couche de roulement à 2024 s'agissant de ces travaux.

L'ensemble a généré un certain nombre de réunion de concertation très consommateur en temps.

La conséquence directe fût de reporter l'instruction du projet du City-Parc du Centre ainsi que l'éclairage du Stade Roger CHALLIE à 2023.

Cela étant, les autres opérations de travaux ont pu être réalisées avec des coûts inférieurs aux prévisions. Ces gains ont permis de pouvoir intervenir sur les dispositifs d'éclairage public dans le cadre des économies à déployer pour limiter les augmentations de la tarification des consommations dont la section de fonctionnement sera impactée dans les années à venir.

#### Les opérations d'aménagements et de voirie en 2022 :

- Travaux d'aménagements sécuritaires devant les écoles Justice et Auguste GERDOLLE du quartier Justice : création de deux plateaux ralentisseurs surélevés sis Avenue Maréchal Joffre, d'un parking en pavés infiltrants destiné au stationnement des enseignants et des parents des deux écoles comprenant 22 places de stationnement dont une réservée aux PMR, d'un quai pour les bus permettant de desservir les écoles en toute sécurité, des cheminements piétons et d'une zone partagée à 20 km/h. Abris vélos, bancs, corbeilles et potelets sont venus compléter ces nouvelles installations

Montant des travaux : 437 237.27€/ Aide obtenue : 210 745€

- Travaux de voirie avec la réfection des trottoirs de la rue du Lieutenant Ehlé sur 200 mètres ; des zones d'interdiction de stationner matérialisées le long de certains trottoirs par une signalisation jaune dans le lotissement des Hautes Terres ; Remise en peinture de la signalisation horizontale de certains passages piétons et de bandes stop sur l'ensemble du ban communal ; Mise aux normes de l'ensemble des feux tricolores du carrefour de l'avenue du 15ème Génie avec la rue des Oiseleurs ; Travaux d'extension du colombarium du cimetière du Centre avec 16 emplacements supplémentaires ; Mobilier de la Placette Saint-Vincent ; Travaux de clôture.

#### Travaux d'éclairage et de transition énergétique 2022 :

- Travaux sur l'éclairage public avec la modulation horaire des 25 armoires de commande ; Changement des lampes incandescentes par des Led sur la zone aménagée des deux écoles du quartier Justice ;
- Travaux de raccordement au réseau de chaleur pour les bâtiments des services techniques.

### Travaux dans les Bâtiments 2022 :

- Sécurisation de l'accès d'accueil de la Mairie dans le cadre de VIGIPIRATE ; Remplacement de la porte d'accès du Gymnase ROBINOT ; Installation de 5 défibrillateurs ; Installation de 27 capteurs de CO2 dans les salles de classe des écoles ; Installation d'écrans pour la projection dans les écoles ; Fourniture de nouveaux tatamis au Gymnase ROBINOT ; Travaux d'entretien dans les logements communaux.

Enfin, des diagnostics énergétiques ont été réalisés pour qualifier les travaux de rénovation des salles Lamarche, La Madeleine et du logement du Gymnase ROBINOT.

### Les recettes d'investissement :

L'année 2022 a été marquée par l'encaissement du montant important des subventions sollicitées par la Municipalité auprès de l'Etat, du Département, de la Région par le biais des dispositifs de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'investissement local et surtout du reversement du FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour un montant de 264 875.70€.

### Le bilan financier de la Section Investissement est le suivant :



**Résultat Brut 2022 : 222 635,15€**

- Dépenses = 640 189,17 €
- Recettes = 862 824,32 €



**Reste à réaliser des opérations 2022 : - 14 843,71€**

- Dépenses = 306 657,71 €
- Recettes = 291 814,00 €

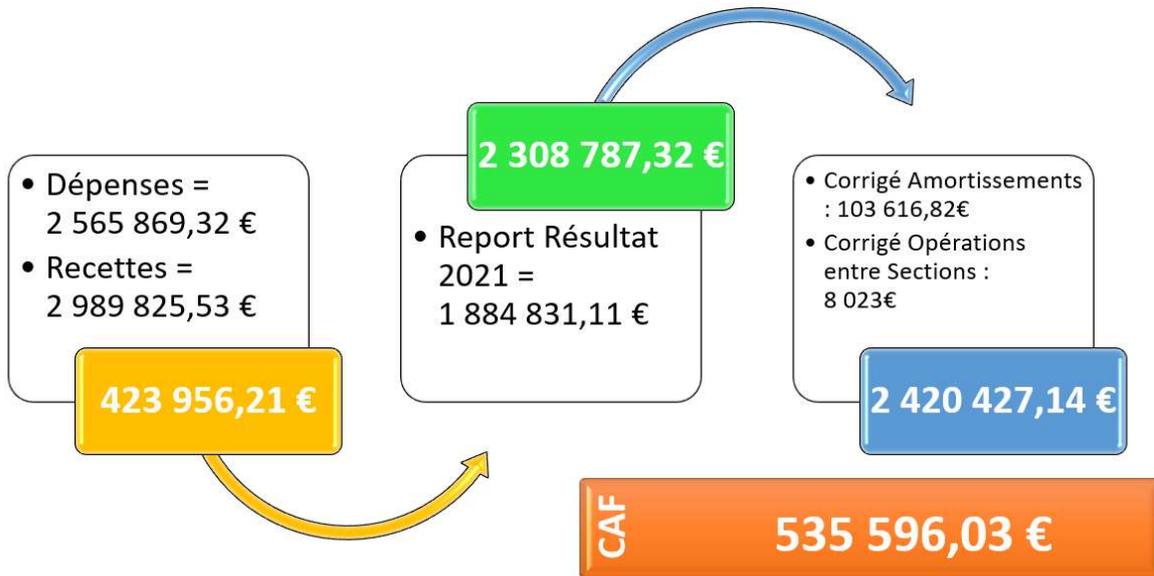


**Intégration du déficit de 2021 : - 191 834,57 €**

**Résultat Section Investissement : + 15 956,87 €**

5.3/ Section Fonctionnement pour l'année 2022

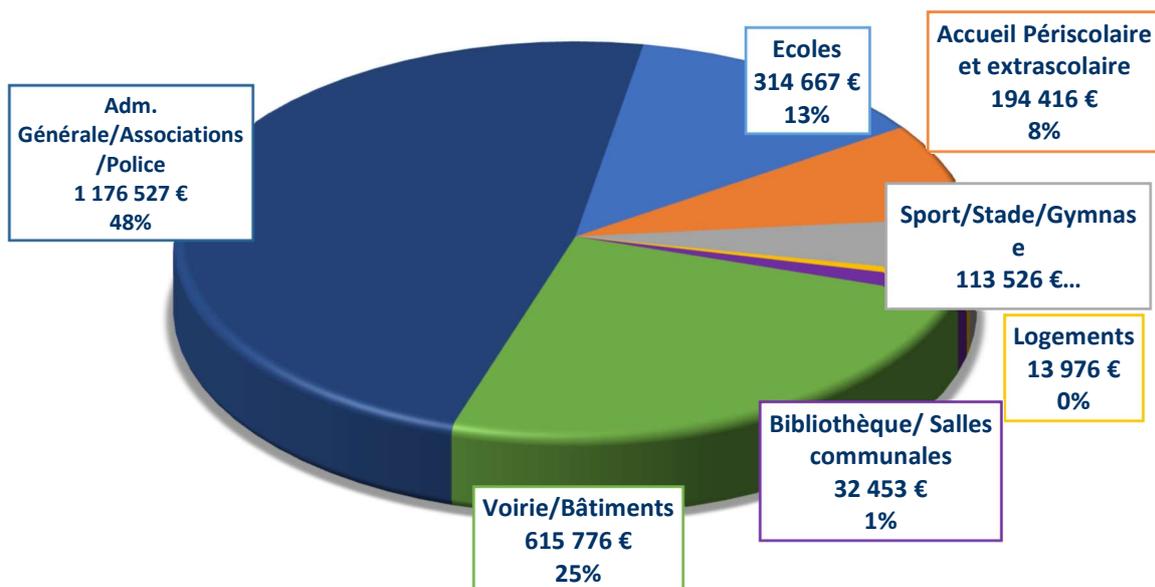
Le schéma synthétise le bilan financier avec un résultat calculé de Capacité d'AutoFinancement CAF à 535 596.03€



**Les dépenses de fonctionnement :**

Elles ont été maîtrisées malgré l'inflation et l'augmentation des tarifs énergétiques. L'enveloppe financière prévisionnelle dédiée intégrait déjà cette forte augmentation. En effet, le budget prévisionnel a été voté avec une enveloppe de 2 694 049€. 2 565 869.32€ auront été nécessaires au fonctionnement de la Ville : la ligne budgétaire de 100 000€ relative aux imprévus n'a pas été mouvementée et il n'y a pas eu de recrutement de personnel pour remplacer la policière municipale entre-autre.

**Répartition des dépenses de fonctionnement par service 2022**



## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

### Evolution des effectifs en 2022

	Nbre	Equivalent temps plein		Nbre	Equivalent temps plein
Titulaire	31	27,9	Titulaire	29	26,4
Non titulaire de droit public	7	4,24	Non titulaire de droit public	6	3,89
Contrat de droit privé (CA/CAE)	1	0,57	Contrat de droit privé (CA/CAE)	1	0,57
Apprenti	1		Apprenti	1	
<b><u>Total des emplois pourvus au 01/01/2022</u></b>	<b><u>40</u></b>	<b><u>32,71</u></b>	<b><u>Total des emplois pourvus au 31/12/2022</u></b>	<b><u>37</u></b>	<b><u>31.86 €</u></b>

Les variations de l'effectif en 2022 sont le fait :

- de deux départs définitifs : une reconversion professionnelle et une rupture conventionnelle ;
- de la nécessité de recourir à l'emploi contractuel pour faire face aux nécessités de remplacement ;
- de la reconduction du principe de l'accueil d'un apprenti au sein d'une école maternelle.

### 5.4/ Résultat Financier 2022

#### Evolution des Dépenses de Fonctionnement

	Dénomination	2018	2019	2020	2021	2022 Provisoire	Evolution N-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	820 018,27 €	875 084,96 €	808 964,80 €	858 935,04 €	935 874,66 €	8,96%
012	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	1 303 029,12 €	1 250 206,52 €	1 240 510,34 €	1 260 436,82 €	1 296 478,60 €	2,86%
014	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS	4 423,00 €	4 423,00 €	4 423,00 €	4 423,00 €	4 059,00 €	-8,23%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	162 667,74 €	164 419,72 €	157 486,98 €	159 970,77 €	165 472,34 €	3,44%
66	CHARGES FINANCIERES	55 655,07 €	53 971,91 €	53 574,46 €	51 320,64 €	48 400,46 €	-5,69%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 662,85 €	2 166,66 €	4 197,91 €	4 535,75 €	3 944,44 €	-13,04%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS			8 726,18 €	- €	8 023,00 €	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	53 831,95 €	59 801,83 €	63 803,36 €	80 642,23 €	103 616,82 €	28,49%
022	DEPENSES IMPREVUES						
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 401 288,00 €</b>	<b>2 410 074,60 €</b>	<b>2 341 687,03 €</b>	<b>2 420 264,25 €</b>	<b>2 565 869,32 €</b>	<b>6,22%</b>

#### Evolution des Recettes de Fonctionnement

	Dénomination	2018	2019	2020	2021	2022 Provisoire	Evolution N-1
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	148 769,95 €	165 097,57 €	127 732,51 €	138 894,91 €	158 429,66 €	14,06%
73	IMPÔTS ET TAXES	1 378 207,31 €	1 401 639,53 €	1 486 433,63 €	1 535 501,02 €	1 590 929,80 €	3,61%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 103 577,24 €	1 089 713,96 €	1 040 895,70 €	996 658,43 €	1 109 434,65 €	11,32%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	97 795,18 €	83 603,09 €	77 593,56 €	84 436,61 €	82 370,88 €	-2,45%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	105 989,53 €	83 983,02 €	39 620,68 €	86 373,12 €	37 355,65 €	-56,75%
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 482,60 €	18 408,98 €	18 396,41 €	28 717,10 €	11 304,89 €	-60,63%
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total recettes de l'exercice	2 846 821,81 €	2 842 446,15 €	2 790 672,49 €	2 870 581,19 €	2 989 825,53 €	4,15%
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	2 890 261,32 €	2 305 904,67 €	1 239 039,63 €	1 688 025,09 €	1 884 831,11 €	11,66%
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 737 083,13 €</b>	<b>5 148 350,82 €</b>	<b>4 029 712,12 €</b>	<b>4 558 606,28 €</b>	<b>4 874 656,64 €</b>	<b>6,93%</b>

S'agissant des données comptables connues mais non vérifiées contradictoirement avec le compte de gestion à la date de rédaction de ce document, le résultat net cumulé serait de 2 324 744.19€.

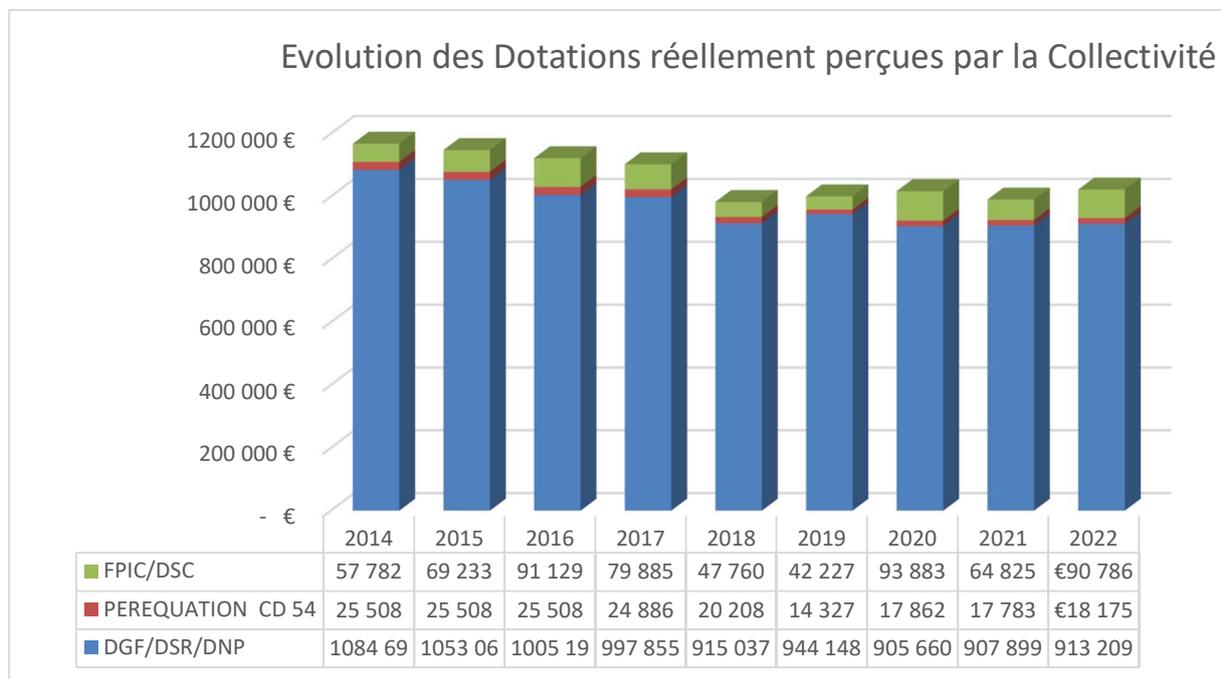
## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Le schéma cartographie les résultats prévisionnels des deux sections et le résultat obtenu.



### 5.5/ Evolution des dotations pour la Ville d'Ecrouves

La Ville d'Ecrouves a subi les déconvenues **de perte cumulée de dotation financière** en provenance de l'Etat afin de participer au redressement des comptes publics. Après une participation de 370 480€ sur la période allant de 2014 à 2017, l'attribution de DGF Dotation Globale et Forfaitaire reste stable mais fragile.



L'année 2022 sera encore une année de stabilité pour la DGF.

Les dotations subissent une **augmentation nette de 31 663€** liée principalement à une augmentation de la DSC Dotation de Solidarité Communautaire pour 25 961€.

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

A noter que la DGF et la DSC sont calculés en fonction :

- de la population des jeunes de 3 à 16 ans : l'attention est portée sur une baisse de la jeunesse, d'ailleurs justifiée par la baisse d'élèves scolarisée et la fermeture probable de classe ;
- du revenu par habitant : il est légèrement au-dessus de la moyenne ;
- de l'effort fiscal de la commune : la Ville d'Ecrouves n'a pas augmenté ses taux depuis 2009 ;
- du potentiel financier : la Ville d'Ecrouves présente un excédent financier de plus de 2.3 millions d'€ au 31 décembre 2022.

***Comme chaque année, si 1 critère sur 4 est favorable au calcul de ces dotations, il se pourrait qu'avec la baisse de la jeunesse, une baisse de dotations soit observée chaque année.*** Ces baisses de recettes auraient un impact significatif sur la politique d'achat et de fonctionnement des services de la Ville d'Ecrouves.

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Articles		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	population DGF	4 576	4 600	4 540	4 492	4 464	4 444	4 446	4 472	4 481
7411	<u>LA DOTATION FORFAITAIRE</u>	<u>958 084 €</u>	<u>908 532 €</u>	<u>850 854 €</u>	<u>818 334 €</u>	<u>813 845 €</u>	<u>812 086 €</u>	<u>812 262 €</u>	<u>814 639 €</u>	<u>816 841 €</u>
	dont contribution au redressement finances publiques	- 20 085 €	- 72 004 €	- 124 037 €	- 154 354 €		-1759 € pour perte de population		+2377 € pour hausse de population	
			-370 480 €							
74121	<u>LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (3)</u>	<u>76 425 €</u>	<u>95 583 €</u>	<u>109 289 €</u>	<u>135 257 €</u>	<u>61 354 €</u>	<u>96 208 €</u>	<u>61 129 €</u>	<u>61 562 €</u>	<u>63 942 €</u>
	2ème part - péréquation (4)	51 650 €	56 023 €	58 227 €	61 195 €	61 354 €	59 177 €	61 129 €	61 562 €	63 942 €
	fraction cible	24 775 €	39 560 €	51 062 €	74 062 €		37 031 €	- €	- €	- €
74127	<u>LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (4)</u>	<u>50 183 €</u>	<u>48 952 €</u>	<u>45 047 €</u>	<u>44 264 €</u>	<u>39 838 €</u>	<u>35 854 €</u>	<u>32 269 €</u>	<u>31 698 €</u>	<u>32 426 €</u>
	Part principale	50 183 €	48 952 €	45 047 €	44 264 €	39 838 €	35 854 €	32 269 €	31 698 €	32 426 €
	Part majoration									
74832	<u>LE FONDS DEPARTEMENTAL DE TP</u>	<u>25 508 €</u>	<u>25 508 €</u>	<u>25 508 €</u>	<u>24 886 €</u>	<u>20 208 €</u>	<u>14 327 €</u>	<u>17 862 €</u>	<u>17 783 €</u>	<u>18 175 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 110 200 €</b>	<b>1 078 575 €</b>	<b>1 030 698 €</b>	<b>1 022 741 €</b>	<b>935 245 €</b>	<b>958 475 €</b>	<b>923 522 €</b>	<b>925 682 €</b>	<b>931 384 €</b>
74751	<u>DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE</u>							<u>63 848 €</u>	<u>64 825 €</u>	<u>90 786 €</u>
7325	<u>LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)</u>	<u>57 782 €</u>	<u>69 233 €</u>	<u>91 129 €</u>	<u>79 885 €</u>	<u>47 760 €</u>	<u>42 227 €</u>	<u>22 513 €</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>
	<b>TOTAL compris FPIC</b>	<b>1 167 982 €</b>	<b>1 147 808 €</b>	<b>1 121 827 €</b>	<b>1 102 626 €</b>	<b>983 005 €</b>	<b>1 000 702 €</b>	<b>1 009 883 €</b>	<b>990 507 €</b>	<b>1 022 170 €</b>

## 6. Analyse Financière Prospective d'Ecrouves : Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a donc été mis en place à l'installation de la nouvelle équipe municipale et à compter de l'année 2021. En effet, la pandémie du COVID-19 a empêché la réunion d'instances de concertation sur l'année 2020. Le PPI consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur 5 ans minimum, couplé à un programme de financement.

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement par application du Décret N°2016-841 du 24 juin 2016. Il doit être réactualisé chaque année.

La version initiale du PPI intégrait une stratégie de lissage des travaux sur la durée du mandat afin d'absorber leurs coûts. Cela permettait d'optimiser financièrement et techniquement la réalisation de certains projets conséquents en préservant notre besoin en fonds de roulement et pour en permettre l'autofinancement. La recherche de subventions pour convaincre d'autres acteurs de cofinancer nos investissements structurants étant au cœur de nos actions.

Pour rappel, les actions chiffrées de ce PPI sont en sus des masses budgétaires de gestion.

Concernant la programmation de travaux, l'année 2022 fût marquée par le report du projet de travaux relatif à la rénovation de la voirie de la RD 400. En effet, la Communauté de Communes Terres Tuloises détient la compétence mobilité. Elle envisage la mise en œuvre de pistes cyclables pour relier les grands axes que sont notamment Toul-Ecrouves. Ce projet impacte le projet initial de rénovation de la RD400 initialement convenu et acté avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle. Ce projet est donc reporté à une date non déterminée s'agissant des négociations à mener tant auprès des habitants, des associations et des finances des parties prenantes.

La Municipalité a donc repris la projection du PPI en section d'Investissement en intégrant les enveloppes financières issues de diagnostics, de devis et d'éléments chiffrés de maître d'œuvre.

Suite à la Commission Travaux du 03 février 2023 présentant les travaux réalisés sur l'exercice 2022 ainsi que la programmation de travaux 2023, il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal :

- De débattre du programme pluriannuel d'investissement prévisionnel pour l'année 2023 ;
- De débattre du programme pluriannuel de fonctionnement prévisionnel pour la période 2024-2026.

### 6.1/ Projection relative à la Section Investissement 2023

Il est vous est proposé d'inscrire les actions suivantes :

- Travaux d'éclairage public par des LED pour les premiers axes que sont la RD 400, l'Avenue Maréchal Joffre, les rues Ehlé et Thénot et le secteur de la Madeleine ;
- Travaux pour la création du city-stade au Centre ;
- Travaux d'entretien de la voirie ;
- Travaux d'entretien en termes de sécurité et de sécurité incendie ;
- Opération de Maîtrise d'œuvre s'agissant de travaux de rénovation énergétique des salles Lamarche, La Madeleine et du logement du Gymnase.

**Le besoin de financement pour la section investissement est chiffré à 420 774.07€ or report 2022.**

Report d'Orientation Budgétaire 2023

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2023 :

	Opérations	Budget 2022	Réalisé 2022	Report 2022	Propositions 2023	Observations
020 - Dépenses imprévues	020 - Dépenses imprévues	20 665,00 €	- €			
001 - solde reporté	Déficit	191 834,57 €	- €			
<b>CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>6 104,21 €</b>		<b>8 000,00 €</b>	Remboursement éventuel TA_vente Parcelle
<b>CHAPITRE 041</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>			
2113 -Terrains aménagés	Opérations financières					
21311 - Hôtel de ville	Opérations financières					
21312 - Bâtiments scolaires	Opérations financières					
21318 - Autres Bâtiments	Opérations financières					
2151 - Réseaux de voirie	Opérations financières					
2313 - Construction	Opérations financières					
2315 - Immobilisation en cours	Opérations financières					
<b>CHAPITRE 16</b>		<b>60 100,00 €</b>	<b>57 578,73 €</b>		<b>62 827,76 €</b>	
1641 - Emprunt	Opérations financières	57 600,00 €	57 578,73 €		60 327,76 €	DEXIA (57 731,56) caf (2596,20)
1678 - Autres organismes	Opérations financières					
165 - Dépôts et cautionnements	Opérations financières	2 500,00 €			2 500,00 €	cautions départs logement
<b>CHAPITRE 20</b>		<b>1 680,00 €</b>	<b>950,40 €</b>			
2051 - Concessions et droits similaires	112 - Matériel et mobilier	1 680,00 €	624,00 €		10 000,00 €	licence Amplitude Passage M57
2031 - frais d'études			326,40 €			
<b>CHAPITRE 21</b>		<b>218 825,40 €</b>	<b>87 201,40 €</b>	<b>8 000,96 €</b>	<b>73 435,00 €</b>	
2111 - Terrains nus	111 - Acquisitions de terrain					
2112 - Terrains de voirie	112 - Acquisitions de terrain					
2116 - Cimetières	20225 - Extension cimetière centre		17 743,00 €			
2151 - Voirie	111 - Acquisitions de terrain	24 735,00 €			24 735,00 €	Plans d'alignement votés en 2021 (6065 + 4170) + prévision : 300m² à 15€
21351- Bâtiments publics	20222 - Travaux de Bâtiments		1 479,95 €			
2152 - Installations de voirie	112 - Matériel Mobilier	1 940,40 €	1 940,40 €	2 550,00 €		Panneaux de signalisation divers 1,4 k€; signalétique diverse 750€; Signalisation clos Mouilleron 400€
21538 - Installation autres réseaux	20202 - Bâtiments 2020					
2158 - Autres matériel et outillage	112 - Matériel et mobilier	10 000,00 €	- €	1 100,00 €	8 000,00 €	Poteaux incendie 4k€/vérification défense incenle 4k€/Aspi eau 1,1k€
2182 - Matériel de transport	112 - Matériel et mobilier	46 640,00 €	32 998,80 €			
2183 - Matériel de bureau et informatique	112 - Matériel et mobilier	35 700,00 €	14 415,00 €	4 350,96 €	7 700,00 €	Serveur ST 2,7 k€; réseaux pour vidéoprojecteurs ecoles jacquard et mathy 5k€) + / Ordis mairie 4,3 k€
2184 - Mobilier	112 - Matériel et mobilier	15 000,00 €	891,90 €		5 000,00 €	Mobilier Ecoles 5k€ +
2184 - Mobilier	20163 - Ecole Justice					
2188 - Autres immobilisations corporelles	112 - Matériel et mobilier	84 810,00 €	17 732,35 €		28 000,00 €	Remplacement luminaires par leds écoles et salles 10k/ Diversité espaces extérieurs 2k€/ Signalétique Parcours pédestres 16k€
<b>CHAPITRE 23</b>		<b>1 183 679,25 €</b>	<b>488 354,43 €</b>	<b>298 656,75 €</b>	<b>406 933,30 €</b>	
<b>2313 - Constructions</b>		<b>189 071,51 €</b>				
2313 - Immobilisation en cours	20212- Bâtiments 2021		9 250,00 €	104 114,72 €		Solde travaux sur bât communaux gymnase et raccordement réseau chaleur ST /Eclairage gymnase (101 654,72 +2460)
2313 - Immobilisation en cours	20222 -travaux de Bâtiments		15 895,36 €	20 852,08 €		Travaux réseau de chaleur gs Justice/ pompe radiateurs croiset (19 359,74 + 1492,34)
<b>2315 Installations, matériel, o,techniques</b>		<b>994 607,74 €</b>			17 085,00 €	remplacement chaudières individuelles log communaux 13k€ et isolation Mathy 4k€
2315 - Immobilisation en cours	20211 -travaux voirie		56 801,09 €		33 500,00 €	réfection signalisation d400 25k€/Signalisation piétons JOFFRE
2315 - Immobilisation en cours	20213 - rénovation éclairage public		6 912,00 €	43 620,00 €		Stade Vert 43k€
2315 - Immobilisation en cours	20221 - Travaux voirie		12 977,16 €			
2315 - Immobilisation en cours	20223 - Aménagement E,justice		386 518,82 €	50 718,45 €		Solde opération aménagement espace justice
2315 - Immobilisation en cours	20224- Amnagement City Park		- €		180 000,00 €	City Park Centre Ecole
2315 - Immobilisation en cours				42 000,00 €		clôture école gerdolle
2315 - Immobilisation en cours				7 042,80 €		Passage piéton avenue joffre sécurisation lumineuse
2315 - Immobilisation en cours				2 640,00 €		rue lamarche clôture bois
2315 - Immobilisation en cours					62 000,00 €	Finalisation ad'ap 15k€/création sentier EHié Vignes l'Evêque 12k€; réfection trottoirs détériorés 15 k€; Escalier Placette St Vincent avec peinture rembarde 20k€
2315 - Immobilisation en cours					76 000,00 €	Eclairage: MO 12k€ Eclairage grands axes: 64 k€
2315 - Immobilisation en cours				5 228,70 €		Quartier justice travaux de signalisation divers
2315 - Immobilisation en cours				22 440,00 €		Solde Maîtrise d'œuvre RD 400
2315 - Immobilisation en cours					38 348,30 €	Rénovation toiture JACQUARD 20 k€/ MO Rénovation énergétique 18,3€
<b>TOTAL 2022</b>		<b>1 682 984,22 €</b>	<b>640 189,17 €</b>	<b>306 657,71 €</b>	<b>561 196,06 €</b>	
			TOTAL 2023		<b>867 853,77 €</b>	

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2023 :

	Opérations	Proposition 2022	Réalisé 2022	Report 2022	Proposition 2023	Observations
001 - solde reporté	Excédent				30 800,59 €	résultat positif de la section d'inv 2022
<b>CHAPITRE 040</b>		<b>104 000,00 €</b>	<b>111 639,82 €</b>		<b>110 000,00 €</b>	
192 - plus value sur cessions	Opérations financières		7 112,22 €			
237- avances incorporales	Opérations financières					
28...- amortissements des immobilisa	Opérations financières		104 527,60 €		110 000,00 €	
<b>CHAPITRE 041</b>						
2031 - Frais d'études	Opérations financières					
2033 - Frais d'insertion	Opérations financières					
237 - Avances versées sur commande	Opérations financières					
238 - Avances forfaitaires	Opérations financières					
<b>CHAPITRE 10</b>		<b>485 874,52 €</b>	<b>549 167,00 €</b>		<b>123 225,00 €</b>	
10222 - FCTVA	Opérations financières	210 000,00 €	264 875,70 €		103 225,00 €	sur dépenses inv 2021
10226 - Taxe d'aménagement	Opérations financières	20 000,00 €	28 416,78 €		20 000,00 €	
1068 -Excédent de fonctionnement ca	Opérations financières	255 874,52 €	255 874,52 €			à définir à l'affectation des résultats
<b>CHAPITRE 13</b>		<b>487 041,44 €</b>	<b>153 174,35 €</b>	<b>291 814,00 €</b>	<b>61 200,00 €</b>	
1321 - Subvention Etat	112 - Matériel et Mobilier	81 182,00 €	29 774,40 €		54 000,00 €	DETR 2023 CITY PARK et autres 30%
1323 - Subvention Département	112 - Matériel et Mobilier	163 255,44 €	45 852,00 €			
1326 - Autres établissements publics	20162 - Rénovation Mairie					
1328 - Autres subvention		242 604,00 €	19 644,00 €			
1321 - Subvention Etat	20163 - Ecole Justice			96 025,00 €		DETR espace justice
1328 - Autres subvention	20163 - Ecole Justice			114 720,00 €		Agence de l'eau espace justice
1321 - Subvention Etat				23 432,00 €		DETR Solde marché de voirie 2021
1328 - Autres subvention	20183 - Aménagement D400					
1332 - Amende de police	20183 - Aménagement D400					
1341 - Dotation territoires ruraux	20183 - Aménagement D400					
1323 - Subvention Département	20193 - Voirie éclairage public			16 667,00 €		cts département éclairage public
1328 - Autres subvention	20202 - Bâtiments 2021			17 250,00 €		cts département raccordement réseau de chaleur ST et vestiaires stades
13251 - GFP de rattachement			4 834,72 €			
13258 - Autres groupement			30 949,23 €			
13462 - Dot de soutien inv local			22 120,00 €	23 720,00 €		DSIL solde raccordement réseau de chaleur st et vestiaires du stade
1323 - Subvention Département	20214 - Rénovation éclairage public					
1328 - Autres subvention	20214 - Rénovation éclairage public				7 200,00 €	fafa Eclairage stade
<b>CHAPITRE 16</b>		<b>48 312,32 €</b>	<b>48 843,16 €</b>		<b>- €</b>	
165 - Dépôts et cautionnements	Opérations non individualisées		530,84 €		0,00 €	
1641 - emprunt	20193 - Aménagement D400		0,00 €			
	20163 - Ecole Justice		0,00 €			
1641 - emprunt	Opérations non individualisées		48 312,32 €		0,00 €	
	<b>TOTAL 2022</b>	<b>1 125 228,28 €</b>	<b>862 824,33 €</b>	<b>291 814,00 €</b>	<b>325 225,59 €</b>	
	chapitre 021 équilibre	555 815,54 €				
					<b>617 039,59 €</b>	
					<b>250 814,18 €</b>	virement de la section de fonctionnement

### 6.2/ Projection relative à la Section Fonctionnement

Si la première projection faite en 2020 permettait un équilibre certain de cette section jusqu'à la fin du mandat (2026), il s'avère que l'année 2020 fût marquée par la pandémie du COVID-19, 2021 a été marquée par la campagne de vaccination « massive » mais surtout par la continuité de la pandémie et par un déséquilibre socio-économique.

L'année 2022 a subi l'augmentation des tarifications de l'électricité, du gaz, du pétrole avec un pic du taux de l'inflation à 10% en novembre-décembre. **Le projet de budget 2022 les avait intégrés et la commune n'a pas eu besoin de recourir à la ligne dédiée aux dépenses imprévues.**

Cela étant, les nouveaux marchés de fourniture des énergies présentent respectivement **un coefficient majorateur de 2.43 pour l'électricité et de 2.8 pour le gaz**. Malgré l'utilisation du réseau de chaleur pour chauffer certains bâtiments communaux, le prix de l'abonnement est indexé sur l'inflation du pétrole, de la masse salariale et des énergies.

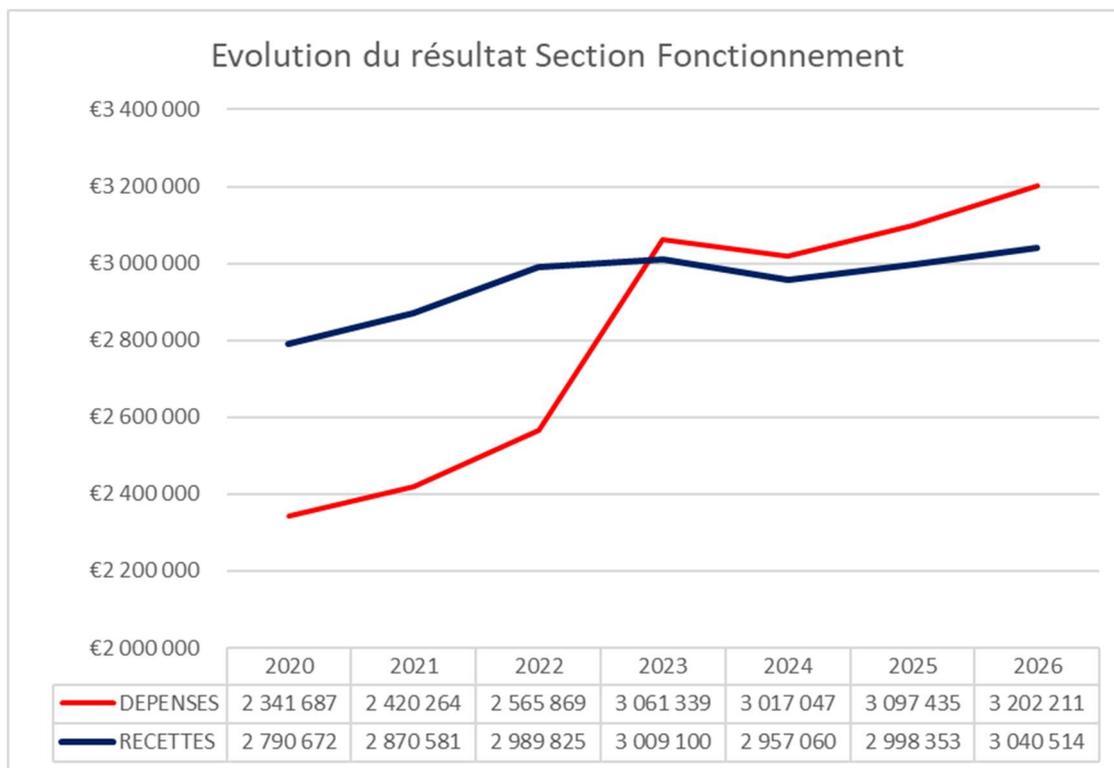
Le gouvernement vient de mettre en œuvre un bouclier tarifaire pour les collectivités en leur octroyant une aide équivalente à une enveloppe financière calculée sur la moitié des dépenses supplémentaires dès lors que le prix du MégaWattHeure dépasse 160€. L'estimation de recettes est évaluée à 100 000€ et devrait venir compenser la ligne de dépenses évaluée à plus de 430 000€ pour 2023. Alors, que cette ligne de dépenses était de 223 594.35€ pour 2022.

La Municipalité a donc réévalué la projection du PPI en section de Fonctionnement et cela implique :

- Une augmentation des dépenses :
  - S'agissant des prévisions d'inflation cumulée et communiquée par le FMI Fonds Monétaire International, la Banque de France et l'OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques : elles seraient donc de 6% sur 2023 puis 2.5% en 2024 puis 2.1% sur 2025-2026 ;
  - S'agissant de l'inflation générale calculée de 10.2% pour les carburants et les prestations de service ;
  - S'agissant des coefficients majorateurs précités pour l'électricité et le gaz pour 2023 seulement ; L'enveloppe prévisionnelle serait de 300 000€ pour 2024 puis 280 000€ pour les autres années suivant les travaux de requalification proposés dans le PPI ;
  - S'agissant la réalisation par un prestataire du diagnostic tertiaire imposée par la loi Elan et Loi Climat-Energie ;
  - S'agissant d'une prestation avec la Ville de Toul pour un diagnostic relatif aux conditions de mise en œuvre de la commune nouvelle ;
- Une stagnation des recettes :
  - Il est prévu pour les prestations de service une revalorisation de tarification conforme à l'inflation des dépenses et calculées sur les mêmes fréquentations que 2022 ;
  - Une dotation énergie de 100 000€ pour 2023 seulement ;
  - Les dotations en provenance de l'état et celles liées à la population jeunesse sont figées aux valeurs de 2022 ;
  - Les recettes perçues par l'absence d'agents sont minorées alors que la charge financière est supportée à 100%.

La projection de résultat net et de capacité d'autofinancement est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>DEPENSES</b>	2 341 687,03 €	2 420 264,25 €	2 565 869,32 €	3 061 339,62 €	3 017 047,85 €	3 097 435,31 €	3 202 211,97 €
<b>RECETTES</b>	2 790 672,49 €	2 870 581,19 €	2 989 825,53 €	3 009 100,99 €	2 957 060,69 €	2 998 353,99 €	3 040 514,45 €
<b>RESULTAT</b>	448 985,46 €	450 316,94 €	423 956,21 €	- 52 238,63 €	- 59 987,16 €	- 99 081,32 €	- 161 697,51 €
Amortissement	72 529,54 €	80 642,23 €	103 616,82 €	84 000,00 €	86 000,00 €	88 000,00 €	90 000,00 €
<b>CAF</b>	521 515,00 €	530 959,17 €	527 573,03 €	31 761,37 €	26 012,84 €	- 11 081,32 €	- 71 697,51 €



Le graphique ci-dessus présente **l'effet ciseau** de la section fonctionnement issu de la projection à 2026 avec le résultat brut c'est-à-dire **sans report de l'excédent chiffré à 2 324 744.19€**. Cette somme a vocation à venir couvrir le besoin de financement en section de fonctionnement et d'investissement.

### 6.3/ Suivi des actions

#### **ORIENTATION N°1 : OPTIMISATION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC**

Le premier objectif est donc de pouvoir réaliser un diagnostic du territoire en termes socio-démographique et socio-économique sur le premier semestre 2021 afin d'adapter les services publics communaux aux besoins identifiés et réels des différentes strates de la population scrofulienne. En effet, la situation sanitaire a modifié considérablement les modes de vie, les conditions de travail des administrés et, elle a aussi augmenté la précarité des plus fragiles. Les services que peuvent proposer une commune aux besoins de ses administrés s'en voient peut-être modifiés. Il est indispensable de s'assurer que certaines orientations envisagées à partir de 2022 soient bien en adéquation avec les besoins du territoire. Les programmes pluriannuels étant prévisionnels et adaptables chaque année par décision collégiale.

Le second objectif est de poursuivre l'amélioration de la communication transversale avec la modernisation du site internet, la digitalisation de la communication, de réintroduire la presse qualitative et d'étendre la participation citoyenne à chaque quartier.

Le troisième objectif est d'optimiser nos ressources internes et de développer des partenariats. Pour optimiser nos services, il convient de pouvoir se doter de matériel adapté, de mutualiser les biens donc les dépenses et de permettre une efficacité opérationnelle.

**Bilan :** Le diagnostic du territoire en termes socio-démographique et socio-économique a été réalisé sur l'exercice 2021. A l'issue, les services notamment ceux dédiés à la jeunesse ont donc été adaptés en 2022 pour répondre aux besoins d'activités hors temps scolaire. La commune a contractualisé avec Les Francas pour proposer une offre de service aux adolescents. En parallèle, la commune densifie son offre « Argent de Poche » avec les Chantiers Jeunes qui ont vocation à intervenir à chaque période de vacances scolaires hormis celle de Noël.

Le CCAS maintient sa proximité avec les personnes isolées, ou âgées ou en difficulté financière.

La digitalisation de la communication est opérante depuis le début d'année 2021 avec l'application Intramuros. La modernisation du site est finalisée et opérationnelle depuis Janvier 2022. La Municipalité a modernisé la rédaction de son bulletin municipal annuel : sa parution a été effective en 2021 et 2022, tout comme le maintien de la distribution de l'agenda communal.

Il convient de poursuivre la mutualisation des services avec d'autres communes en sus de Foug, Toul, Pagny derrière Barrine.

La commune a engagé des négociations avec la Ville de Toul pour mutualiser certaines prestations d'entretien et d'ingénierie. Il est envisagé de dialoguer avec la commune de Foug s'agissant des missions dédiées de Police du Maire.

La Ville de Toul et d'Ecrouves s'associent pour la réalisation d'un diagnostic relatif à la création d'une commune nouvelle.

### **ORIENTATION N°2 : CONFORTER LA QUALITE DE NOTRE CADRE DE VIE**

Afin d'optimiser nos dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de favoriser la requalification énergétique des bâtiments communaux en termes d'isolation thermique et isophonique des infrastructures, mais aussi de tendre l'alimentation en électricité et en chauffage aux futures ressources énergétiques.

En parallèle, il faut favoriser la requalification énergétique de l'éclairage public avec l'implantation ou/et le renouvellement des dispositifs anciens d'éclairage public avec notamment la mise en place d'éclairage LED.

Nos infrastructures sont des biens communs que nous destinons à rendre conviviaux et sécurisés. C'est pourquoi et suivant les conclusions du diagnostic, il est envisagé la création de city-parcs ou/et d'aires de jeux, de renforcer la signalétique pour les parcours pédestres, de porter une réflexion pour la création et/ou la matérialisation de pistes cyclables dès lors que la largeur de voirie le permet. A ceci s'ajoutent l'aménagement sécurisé du terrain et des voiries autour des écoles A. Gerdolle et La Justice, l'aménagement du square Saint Vincent, de la rue du Lieutenant Ehlé et de la rue Gabriel Mouilleron. Ainsi qu'un rafraîchissement de la signalétique au sol de la Place René NOUVEAU. Chaque opération de travaux sera l'opportunité de poursuivre l'ADAP Agenda D'Accessibilité Programmée.

Sur proposition communale, un projet de sécurisation est inscrit pour sécuriser la voirie d'accès devant l'école MATHY. Il sera travaillé avec les services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, tout comme les aménagements des espaces programmés que sont la rue des Oiseleurs et la Départementale D400.

En sus, nous devons accompagner au civisme et à la sécurité en renforçant la sécurité passive des usagers dont la mise en place de défibrillateurs, en optimisant la sécurisation de notre plan de circulation communal dont le renforcement de la signalétique et en proposant une augmentation de la fréquence des chantiers jeunes.

**Bilan :** Des diagnostics énergétiques ont été réalisés pour certains bâtiments communaux (deux salles communales et un logement) en 2021. Des investigations complémentaires sont indispensables pour se positionner et pour déposer des dossiers de demande de subvention : ils feront l'objet d'études approfondies en 2023.

Le Plan de circulation communal est repris : il est en cours de validation.

Des travaux pour la modernisation de l'éclairage public (LED notamment) sont programmés pour 2023 et pour 2024.

Le projet de rénovation de la RD400 a été réalisé en 2022. La compétence mobilité de la Communauté de Communes Terres Toulaises vient modifier le projet initial. Ces travaux seront donc reportés suivant l'avancement des études et des plans de financement des parties prenantes.

### ORIENTATION N°3 : FAVORISER LES OPERATIONS IMMOBILIERES

Cette orientation se destine à des échanges et à des éventuelles négociations avec des partenaires structurants pour favoriser l'implantation de logements seniors, pour étudier la requalification des terrains et des bâtiments communaux. L'entretien des bâtiments communaux reste une action d'investissement programmée.

**Bilan :** Il s'avère *in fine* que la mise en œuvre d'une taxe sur les logements vacants ne sera pas incitative à la vente ou à la rénovation. Les services de la DGFIP nous expliquant que les actions de recours des propriétaires concernés seraient plus coûteuses que la recette fiscale envisagée. Cette ressource financière est donc abandonnée. Un diagnostic tertiaire est inscrit pour l'exercice 2023. Les conclusions permettront une projection des coûts induits par la loi Climat. 2023 doit être une année de réflexion sur le devenir des biens inoccupés et/ou onéreux en termes de charge de structure. Par ailleurs, et à la majorité des conseillers municipaux, la Commune va débiter la vente de biens communaux afin de générer des ressources financières mais surtout une optimisation des dépenses relative à leur entretien.

### ORIENTATION N°4 : PLACER LA JEUNESSE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Il convient d'honorer notre compétence partagée avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports en dotant les écoles de moyens numériques adaptés sur deux années et de maintenir les équipements aux besoins pédagogiques. Aussi, il faut maintenir la sécurité et la diversité des espaces extérieurs utilisés par nos enfants. S'agissant de la tranche d'âge 12-18ans et des axes de priorité issus du diagnostic, il faut tendre à la mise en place de centre adolescents et donc d'en professionnaliser l'animation jeunesse.

**Bilan :** Les écoles sont dotées des outils numériques sollicités et l'investissement se poursuivra sur 2023. La commune a doté les écoles (qui en avaient formulées le besoin suite à une sollicitation dédiée) de matériel sportif pour les 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes.

La commune a augmenté son enveloppe financière pour garantir la gratuité de l'instruction aux élèves scrofuliens.

La création du city park\_aire de jeux sis au quartier Centre fût l'objet d'études en 2022 et d'un dépôt de demande de subvention. Les travaux sont programmés sur l'exercice 2023. La Commission Jeunesse poursuit ses réflexions s'agissant des autres dispositifs à mettre en œuvre comme au quartier Justice puis Bautzen.

**ORIENTATION N°5 : SOUTENIR PAR L'ACTION SOCIALE**

Il vous est proposé qu'en interne soit étudiée la pertinence d'implantation de services solidaires et de maintenir le lien intergénérationnel avec comme exemple non exhaustif la mise à disposition de jardin afin qu'il soit partagé.

**Bilan** : à étudier par le CCAS

**ORIENTATION N°6 : ACCOMPAGNER LE TISSU ASSOCIATIF**

Le tissu associatif est un partenaire dynamique des services de la Ville d'Ecrouves pour lequel il convient de maintenir l'entretien et la sécurité des biens mis à disposition et de l'accompagner en interne pour sa communication.

**Bilan** : La Commune a investi dans de nouveaux tatamis mis à disposition des associations et des écoles dans le gymnase Robinot. La Commune maintient son soutien avec le renouvellement des filets de but pour le compte du FCE, l'éclairage du stade avec de nouveaux projecteurs, le remplacement de frigidaires et congélateurs nécessaires aux manifestations associatives....

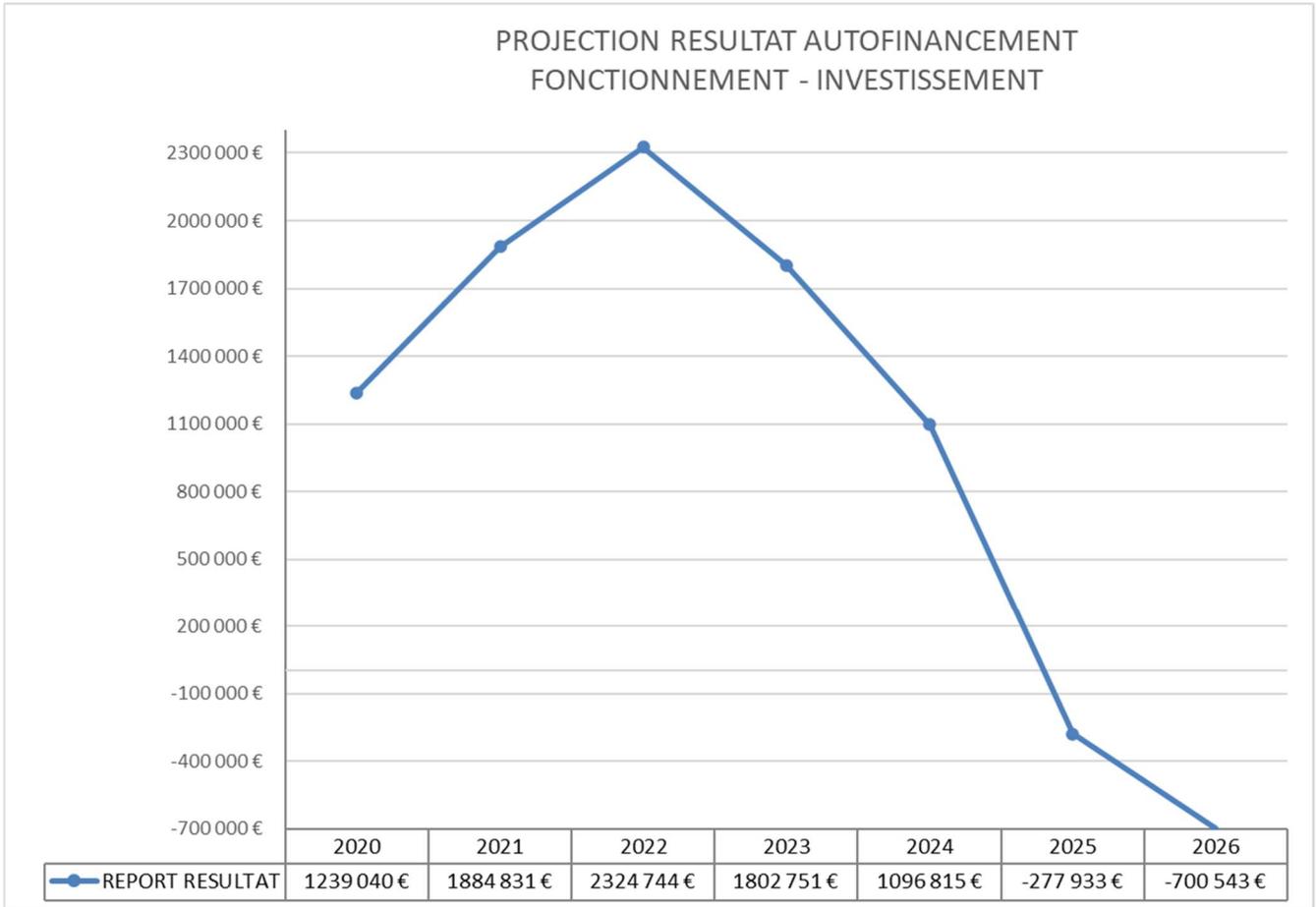
Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

7. Programme Pluriannuel mis à jour

	2024				COMMENTAIRES	2025				COMMENTAIRES	2026			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>ORIENTATION N°1 : OPTIMISATION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC</b>														
1.1 : Etablir un diagnostic du territoire en termes socio-démographique et socio-économique														
1.2 : Améliorer la communication transversale														
Modernisation du site internet / Digitalisation de la communication / Presse qualitative														
Etendre la participation citoyenne à chaque quartier														
1.3 : Optimiser nos ressources internes et développer des partenariats														
35 000,00 €	5 565,00 €			Besoins Service Mairie et Services Techniques matériel et outillage 27K€ + Poteaux Incendie et Vérification sécurité incendie 8K€	35 000,00 €	5 565,00 €			Besoins Service Mairie et Services Techniques matériel et outillage 27K€ + Poteaux Incendie et Vérification sécurité incendie 8K€	35 000,00 €	5 565,00 €			
<b>ORIENTATION N°2 : CONFORTER LA QUALITE DE NOTRE CADRE DE VIE</b>														
2.1 : Favoriser la requalification énergétique des bâtiments communaux														
Isolation thermique et isophonique des infrastructures														
Tendre l'alimentation en électricité et chauffage aux futures ressources énergétiques														
Diagnostic Tertiaire Conformité avec la loi Elan de 2019														
2.2 : Favoriser la requalification énergétique de l'éclairage public														
Mise en place d'éclairage LED sur le secteur des Vignes l'Evêque														
Implanter ou renouveler des dispositifs anciens d'éclairage public														
385 314,30 €	157 593,55 €			Salle La Madeleine 70K€ + Salle Lamarche 185K€ + Logements du Gymnase 78K€ + MOE 50% // FCTVA DETR 25%	60 000,00 €	24 540,00 €			Autres secteurs logements / FCTVA DRT 25%	60 000,00 €	24 540,00 €			
Remplacement des luminaires des écoles et des salles par modèles leds														
275 000,00 €	49 975,00 €			Maîtrise d'Œuvre pour Suivi des travaux (10% des travaux) et Travaux Eclairage LED autres secteurs (250K€) / FCTVA DETR 25%										
10 000,00 €	1 590,00 €			FCTVA car prestation de services	10 000,00 €	1 590,00 €			FCTVA car prestation de services					
2.3 : Rendre les espaces publics conviviaux et sécurisés														
Rénovation toiture école Jacquard														
Remise en conformité et en état des aires de jeux ( Gerdolle, Madeleine, Fournier)														
Remise en conformité et en état d'équipements suite contrôles réglementaires (Terrain Fournier, Gymnase, Ecoles, Stade)														
Création de city-parcs ou/et aires de jeux														
75 000,00 €	34 425,00 €			Subvention attendue 30% +FCTVA	75 000,00 €	34 803,00 €			Subvention attendue 30% +FCTVA	75 000,00 €	34 425,00 €			
Renforcement de la signalétique pour les parcours piédestres														
Création et/ou matérialisation de pistes cyclables														
Aménagement du Terrain sis Ecole La Justice / Marché MOE = 18498€														
Aménagement Placette Saint Vincent														
Modernisation de la Placette René NOUVEAU														
Finalisation de l'ADAP Agenda D'Accessibilité Programmée														
Aménagement PMR Rue Gabriel MOUILLERON														
Aménagement Ecole Mathy														
Rue Lieutenant Ehlé														
Création d'escaliers sentier Ehlé/signes l'Evêque														
Pontage de fissures et rustinages divers														
Réfection placette Jeanne d'ARC														
Réparation raccordement casse d'un avaloir au 51b rue Ehlé														
13 000,00 €	2 067,00 €													
Réfection de trottoirs détériorés														
Escaliers placette St Vincent avec peinture rambarde														
Poursuite des réfections de trottoir rue du Lt EHLÉ														
45 000,00 €	7 155,00 €													
Nettoyage des avaloirs (1 passage par an)														
			13 000,00 €										13 000,00 €	
Toiture Bibliothèque														
Pose de volets roulants sur les baies vitrées du ré de chaussée du Groupe Scolaire Justice														
33 000,00 €	5 247,00 €													
2.4 : Aménagement des espaces programmés avec le Conseil Départemental														
Aménagement D400														
D400 1800ml / Marché MOE = 24645€														
Rue des Oiseleurs														
2.5 : Accompagner au civisme et à la sécurité														
Sécurisation de notre plan de circulation communal avec renforcement de la signalétique														
25 000,00 €	3 975,00 €			Selon propositions commission sécurité. Ex : ralentisseur.... / FCTVA	25 000,00 €	3 975,00 €			Selon propositions commission sécurité. Ex : ralentisseur.... / FCTVA	25 000,00 €	3 975,00 €			
Renforcer la sécurité passive des usagers														
Augmenter la fréquence des chantiers jeunes														
Sécuriser la santé des usagers : Défibillateurs														
			6 000,00 €	Intégré depuis 2022 dans le budget fonctionnement					Intégré depuis 2022 dans le budget fonctionnement					
<b>ORIENTATION N°3 : FAVORISER LES OPERATIONS IMMOBILIERES</b>														
3.1 : Favoriser l'implantation de logements séniors														
3.2 : Favoriser la requalification des logements vacants														
3.3 : Etudier la requalification des terrains et des bâtiments communaux														
3.4 : Entretien des bâtiments communaux														
			22 000,00 €	Divers travaux : maçonnerie, toiture, pluvial, logements...					Divers travaux : maçonnerie, toiture, pluvial, logements...				22 000,00 €	
<b>ORIENTATION N°4 : PLACER LA JEUNESSE AU CŒUR DE NOTRE ACTION</b>														
4.1 : Tendre à la mise en place de centre adolescents														
4.2 : Professionnaliser l'animation jeunesse														
4.3 : Doter les écoles de moyens numériques														
4.4 : Maintenir les équipements aux besoins pédagogiques														
5 000,00 €	820,20 €			1000€/école	5 000,00 €	820,20 €			1000€/école	5 000,00 €	820,20 €			
4.5 : Maintenir la sécurité et la diversité des espaces extérieurs														
2 000,00 €	328,08 €			500€/quartier	2 000,00 €	328,08 €			500€/quartier	2 000,00 €	328,08 €			
<b>ORIENTATION N°5 : SOUTENIR PAR L'ACTION SOCIALE</b>														
5.1 : Etudier la pertinence d'implantation de services solidaires														
5.2 : Maintenir le lien intergénérationnel (jardin partagé...)														
			3 000,00 €	Entretien connexe si mise à disposition de terrains				3 000,00 €	Entretien connexe si mise à disposition de terrains				3 000,00 €	
<b>ORIENTATION N°6 : ACCOMPAGNER LE TISSU ASSOCIATIF</b>														
6.1 : Maintenir l'entretien et la sécurité des biens mis à disposition														
			10 000,00 €	Intégré depuis 2021 dans le budget fonctionnement				10 000,00 €	Intégré depuis 2021 dans le budget fonctionnement				10 000,00 €	
6.2 : Accompagner le tissu associatif pour sa communication														
<b>AUTRES</b>														
<b>EMPRUNT</b>														
63 214,00 €				Emprunt CAF : 2 596,20€ + DEXIA : 60 618€	66 245,00 €				Emprunt CAF : 2 596,20€ + DEXIA : 63 649€	69 428 €				
<b>SOUS-TOTAL</b>														
<b>TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT</b>														
<b>TOTAL GLOBAL</b>														
2024				2025				2026						
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT				
974 528,30 €	270 012,83 €	54 000,00 €	1 590,00 €	1 741 245,00 €	517 988,28 €	54 000,00 €	1 590,00 €	279 427,81 €	70 925,28 €	54 000,00 €	1 590,00 €			
704 515,47 €		52 410,00 €		1 223 256,72 €		52 410,00 €		208 502,53 €		52 410,00 €				
756 925,47 €				1 275 666,72 €				260 912,53 €						

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

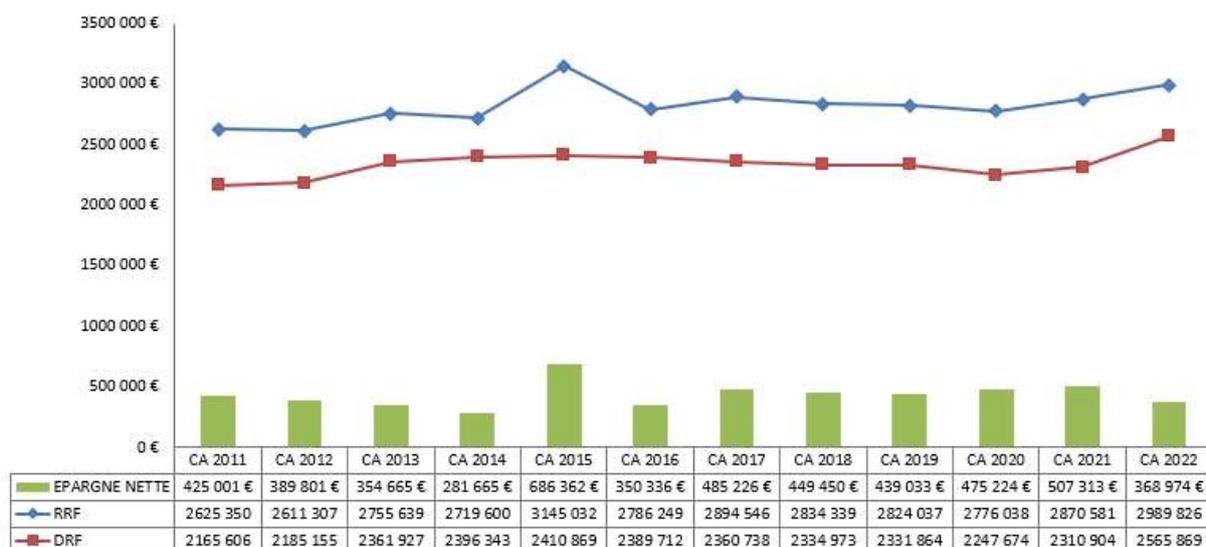
Pour toutes ces actions, le besoin de financement annuel serait le suivant :



## 8. Situation de l'épargne nette et de la dette

L'épargne nette est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement, hormis les opérations d'ordre de section à section déduction faite des remboursements en capital des emprunts. Ce ratio de structure mesure la capacité financière de la collectivité.

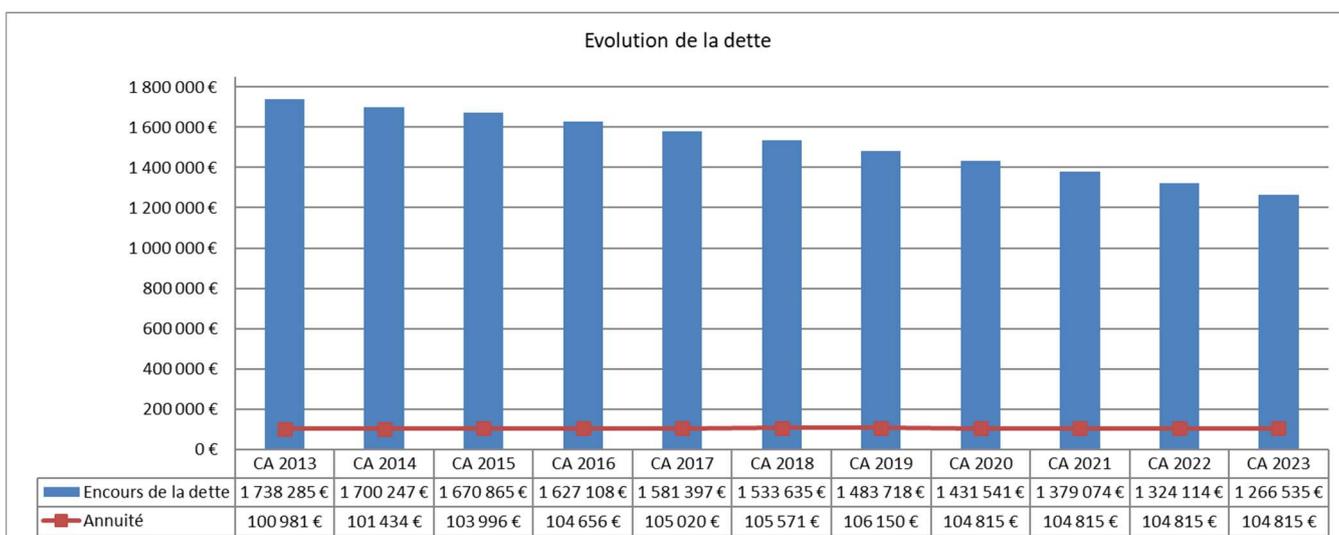
Evolution de l'épargne NETTE



L'épargne nette diminue comme projeté : de 507 313 € en 2021, elle est en 2022 : **368 974€**.

La vigilance reste de mise pour les années à venir car beaucoup d'inconnues subsistent : Quelles seront les conséquences de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation qui doivent s'appliquer à compter de 2026 ? Quels sont les moyens financiers et fiscaux dont dispose la commune pour compenser les pertes de dotations ?

Evolution de la dette

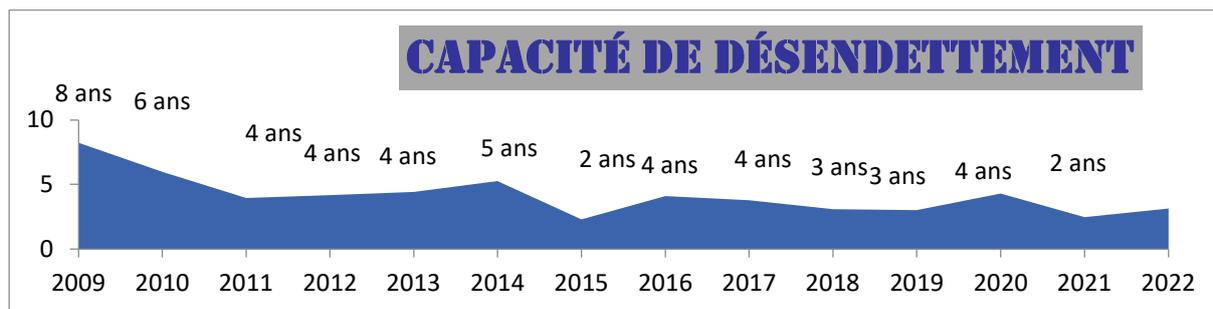


## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Au 31/12/2022, l'encours total de la dette est de 1 266 534.81 €. Il est constitué d'une dette bancaire de 1 245 765.21 € et d'un prêt consenti par la CAF pour un montant résiduel de 20 769.60 €

Au 31/12/2021, l'endettement par habitant est de 299 €, celui-ci est respectivement de 699 € et 589 € par habitant pour la catégorie des communes de même strate du département et de la région.

En 2021, l'annuité de la dette a été de 539 782.00 €, soit 121€ par habitant (85 € : référence département ; 93 € référence Région). Cette forte augmentation de l'annuité par rapport à l'année 2020 est liée au prêt relais TVA contracté la même année, néanmoins celui-ci a totalement été remboursée en fin d'exercice 2021. Dès lors, cette augmentation n'est pas pérenne.



La capacité de désendettement est exprimée en nombre d'années. Elle est de 3 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Cet indicateur est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Le seuil d'alerte est atteint si la durée nécessaire au remboursement de la dette est supérieure à 10 ans. Ce ratio a fortement baissé en 2015 en raison d'une épargne brute exceptionnellement élevée. En 2018, le rapport d'orientation budgétaire présentait les conditions du prêt bancaire en cours qui a fait l'objet d'une demande de refinancement. Celle-ci n'a pas été retenue, car l'indemnité de sortie de ce prêt est très élevée (plus de 400 000 €).

Ce prêt est un prêt dit « structuré », il sera contractuellement révisé à mi-parcours (en 2027). La 2<sup>ème</sup> phase d'amortissement de ce prêt sera indexée sur le taux monétaire (Euribor 12 mois majoré de 0.05%) et s'appliquera chaque année. Actuellement, celui-ci est intéressant (-0.511%) mais qu'en sera-t-il à moyen terme ?

## 9. Projection des résultats et Financement

Les résultats prévisionnels des deux sections seraient les suivantes en intégrant les données explicatives du chapitre 6 :

### Rappel Résultat de la Section de Fonctionnement sans aucun Investissement :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	31 761,37 €	26 012,84 €	-11 081,32 €	-71 697,51 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	2 309 809,56 €	2 308 388,40 €	2 156 897,08 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 420 427,14 €	2 356 505,56 €	2 335 822,40 €	2 297 307,08 €	2 085 199,57 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 € -	52 238,63 € -	59 987,16 € -	99 081,32 € -	161 697,51 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 272 505,56 €	2 249 822,40 €	2 209 307,08 €	1 995 199,57 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI Section Fonctionnement	15 956,87 €	-77 826,00 €	-52 410,00 €	-52 410,00 €	-52 410,00 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	2 309 809,56 €	2 308 388,40 €	2 156 897,08 €	1 942 789,57 €

**Le résultat final serait de +1 942 789.57€ en 2026.**

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

**Avec les investissements du PPI**, le budget communal aura un résultat cumulé en fin de mandat de - 700 543.22€ :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	31 761,37 €	26 012,84 €	-11 081,32 €	-71 697,51 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 802 751,49 €	1 096 814,86 €	-277 933,18 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 420 427,14 €	2 356 505,56 €	1 828 764,33 €	1 085 733,54 €	-349 630,69 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 € -	52 238,63 € -	59 987,16 € -	99 081,32 € -	161 697,51 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 272 505,56 €	1 742 764,33 €	997 733,54 €	-439 630,69 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-1 275 666,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 802 751,49 €	1 096 814,86 €	-277 933,18 €	-700 543,22 €

**Comment finance-t-on le déséquilibre de la section de fonctionnement et les besoins d'investissement ? :**

- Autofinancement : Il conviendrait de ne pas faire les travaux de la RD400 ;
- Fiscalité : il faudrait envisager d'augmenter la taxe foncière à 3 voire 4 points. Cette éventualité sera recevable par le contrôle de légalité de la Préfecture dès lors que la commune ne disposera plus de réserve financière ;
- Emprunt : il conviendrait d'emprunter la somme relative à la perte d'investissement en 2025. Avant, nous nous retrouverons dans la même situation qu'en 2021 où la Préfecture s'y opposerait au constat d'un suréquilibre financier de plus d'un million en fin d'année 2024 ;
- Par la vente de biens communaux inutilisés et/ou pour lesquels l'entretien est conséquent par rapport à la destination sous-utilisée ;
- Réétudier la taxe sur les logements vacants ;
- Envisager la création d'une commune nouvelle.

## 10. Financement pour 2023

La Municipalité propose un autofinancement pour l'année 2023 et le maintien des taux de la fiscalité communale.

*Il semble qu'au vu des projections, 2024 soit dans la même directive.*

## 11. Projection des résultats d'exercice Financement dès 2025

*Par transparence et pour information dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire, des scénarii de résultats sont présentés ci-après suivant les données connues ayant permis de faire des projections (prévision d'inflation....)*

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableau de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat **sans réaliser les travaux de rénovation de la RD400 (1 000 000€)** et de pistes cyclables (400 000€). Les aides estimées sont chiffrées à 400 000€ :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 802 751,49 €	1 096 814,86 €	706 741,82 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 009 100,99 €	2 957 060,69 €	2 998 353,99 €	3 040 514,45 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 272 505,56 €</b>	<b>1 742 764,33 €</b>	<b>997 733,54 €</b>	<b>545 044,31 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)</b>	<b>423 956,21 € -</b>	<b>52 238,63 € -</b>	<b>59 987,16 € -</b>	<b>99 081,32 € -</b>	<b>161 697,51 €</b>
	ECRITURE AMORTISSEMENT				
<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 et SANS la RD400 en 2025</b>					
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)</b>	<b>535 596,03 €</b>	<b>31 761,37 €</b>	<b>26 012,84 €</b>	<b>-11 081,32 €</b>	<b>-71 697,51 €</b>
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>1 884 831,11 €</b>	<b>2 324 744,19 €</b>	<b>1 802 751,49 €</b>	<b>1 096 814,86 €</b>	<b>706 741,82 €</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE</b>	<b>2 420 427,14 €</b>	<b>2 356 505,56 €</b>	<b>1 828 764,33 €</b>	<b>1 085 733,54 €</b>	<b>635 044,31 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)</b>	<b>423 956,21 € -</b>	<b>52 238,63 € -</b>	<b>59 987,16 € -</b>	<b>99 081,32 € -</b>	<b>161 697,51 €</b>
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 272 505,56 €	1 742 764,33 €	997 733,54 €	545 044,31 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-290 991,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 802 751,49 €	1 096 814,86 €	706 741,82 €	284 131,78 €

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableaux de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat avec une augmentation de 1 point sur la Taxe Foncière :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 850 089,45 €	1 192 674,24 €	-132 533,43 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 056 438,96 €	3 005 582,11 €	3 047 894,36 €	3 091 095,17 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 319 843,52 €</b>	<b>1 838 623,71 €</b>	<b>1 143 133,29 €</b>	<b>-243 650,23 €</b>
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 € -	4 900,67 € -	11 465,74 € -	49 540,95 € -	111 116,80 €
	ECRITURE AMORTISSEMENT				
	<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 par année et avec la RD400 en 2025 pour 1 million de travaux (aides déduites)</b>				
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	79 099,33 €	74 534,26 €	38 459,05 €	-21 116,80 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 850 089,45 €	1 192 674,24 €	-132 533,43 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE</b>	<b>2 420 427,14 €</b>	<b>2 403 843,52 €</b>	<b>1 924 623,71 €</b>	<b>1 231 133,29 €</b>	<b>-153 650,23 €</b>
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 € -	4 900,67 € -	11 465,74 € -	49 540,95 € -	111 116,80 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 319 843,52 €	1 838 623,71 €	1 143 133,29 €	-243 650,23 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-1 275 666,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 850 089,45 €	1 192 674,24 €	-132 533,43 €	-504 562,76 €

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableaux de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat avec une augmentation de 1 point sur la Taxe Foncière mais sans réaliser les travaux de la RD400 :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 850 089,45 €	1 192 674,24 €	852 141,57 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 056 438,96 €	3 005 582,11 €	3 047 894,36 €	3 091 095,17 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 319 843,52 €</b>	<b>1 838 623,71 €</b>	<b>1 143 133,29 €</b>	<b>741 024,77 €</b>
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 € -	4 900,67 € -	11 465,74 € -	49 540,95 € -	111 116,80 €
	ECRITURE AMORTISSEMENT				
<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 et SANS la RD400 en 2025</b>					
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	79 099,33 €	74 534,26 €	38 459,05 €	-21 116,80 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 850 089,45 €	1 192 674,24 €	852 141,57 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 420 427,14 €	2 403 843,52 €	1 924 623,71 €	1 231 133,29 €	831 024,77 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 € -	4 900,67 € -	11 465,74 € -	49 540,95 € -	111 116,80 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 319 843,52 €	1 838 623,71 €	1 143 133,29 €	741 024,77 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-290 991,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 850 089,45 €	1 192 674,24 €	852 141,57 €	480 112,24 €

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableaux de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat avec une augmentation de 2 points sur la Taxe Foncière :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 897 427,45 €	1 288 533,69 €	12 866,42 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 103 776,96 €	3 054 103,56 €	3 097 434,76 €	3 141 675,91 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 367 181,52 €</b>	<b>1 934 483,16 €</b>	<b>1 288 533,14 €</b>	<b>-47 669,64 €</b>
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 €	42 437,33 €	37 055,71 € -	0,55 € -	60 536,05 €
		ECRITURE AMORTISSEMENT			
<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 par année et avec la RD400 en 2025 pour 1 million de travaux (aides déduites)</b>					
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	126 437,33 €	123 055,71 €	87 999,45 €	29 463,95 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 897 427,45 €	1 288 533,69 €	12 866,42 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 420 427,14 €	2 451 181,52 €	2 020 483,16 €	1 376 533,14 €	42 330,36 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 €	42 437,33 €	37 055,71 € -	0,55 € -	60 536,05 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 367 181,52 €	1 934 483,16 €	1 288 533,14 €	-47 669,64 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-1 275 666,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 897 427,45 €	1 288 533,69 €	12 866,42 €	-308 582,17 €

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableaux de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat avec une augmentation de 2 points sur la Taxe Foncière mais sans réaliser les travaux de la RD400 :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 897 427,45 €	1 288 533,69 €	997 541,42 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 103 776,96 €	3 054 103,56 €	3 097 434,76 €	3 141 675,91 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 367 181,52 €</b>	<b>1 934 483,16 €</b>	<b>1 288 533,14 €</b>	<b>937 005,36 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)</b>	<b>423 956,21 €</b>	<b>42 437,33 €</b>	<b>37 055,71 € -</b>	<b>0,55 € -</b>	<b>60 536,05 €</b>
		ECRITURE AMORTISSEMENT			
<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 et SANS la RD400 en 2025</b>					
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)</b>	<b>535 596,03 €</b>	<b>126 437,33 €</b>	<b>123 055,71 €</b>	<b>87 999,45 €</b>	<b>29 463,95 €</b>
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>1 884 831,11 €</b>	<b>2 324 744,19 €</b>	<b>1 897 427,45 €</b>	<b>1 288 533,69 €</b>	<b>997 541,42 €</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE</b>	<b>2 420 427,14 €</b>	<b>2 451 181,52 €</b>	<b>2 020 483,16 €</b>	<b>1 376 533,14 €</b>	<b>1 027 005,36 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)</b>	<b>423 956,21 €</b>	<b>42 437,33 €</b>	<b>37 055,71 € -</b>	<b>0,55 € -</b>	<b>60 536,05 €</b>
<b>Résultat Fonctionnement</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 367 181,52 €</b>	<b>1 934 483,16 €</b>	<b>1 288 533,14 €</b>	<b>937 005,36 €</b>
<b>Perception FCTVA</b>		<b>115 130,00 €</b>	<b>110 976,00 €</b>		
<b>Besoin de financement PPI</b>	<b>15 956,87 €</b>	<b>-584 884,07 €</b>	<b>-756 925,47 €</b>	<b>-290 991,72 €</b>	<b>-260 912,53 €</b>
<b>Résultat Exercice</b>	<b>2 324 744,19 €</b>	<b>1 897 427,45 €</b>	<b>1 288 533,69 €</b>	<b>997 541,42 €</b>	<b>676 092,83 €</b>

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableaux de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat avec une augmentation de 3 points sur la Taxe Foncière :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 944 766,45 €	1 384 395,16 €	158 269,34 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 151 115,96 €	3 102 626,03 €	3 146 976,20 €	3 192 257,73 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 414 520,52 €</b>	<b>2 030 344,63 €</b>	<b>1 433 936,06 €</b>	<b>148 315,10 €</b>
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 €	89 776,33 €	85 578,18 €	49 540,89 € -	9 954,23 €
		ECRITURE AMORTISSEMENT			
<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 par année et avec la RD400 en 2025 pour 1 million de travaux (aides déduites)</b>					
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	173 776,33 €	171 578,18 €	137 540,89 €	80 045,77 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 944 766,45 €	1 384 395,16 €	158 269,34 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 420 427,14 €	2 498 520,52 €	2 116 344,63 €	1 521 936,06 €	238 315,10 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 €	89 776,33 €	85 578,18 €	49 540,89 € -	9 954,23 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 414 520,52 €	2 030 344,63 €	1 433 936,06 €	148 315,10 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-1 275 666,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 944 766,45 €	1 384 395,16 €	158 269,34 €	-112 597,43 €

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Tableaux de projection du résultat du budget communal en fin de Mandat avec une augmentation de 3 points sur la Taxe Foncière mais sans réaliser les travaux de la RD400 :

	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 944 766,45 €	1 384 395,16 €	1 142 944,34 €
Recettes	2 989 825,53 €	3 151 115,96 €	3 102 626,03 €	3 146 976,20 €	3 192 257,73 €
Dépenses	-2 565 869,32 €	-3 061 339,62 €	-3 017 047,85 €	-3 097 435,31 €	-3 202 211,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 308 787,32 €</b>	<b>2 414 520,52 €</b>	<b>2 030 344,63 €</b>	<b>1 433 936,06 €</b>	<b>1 132 990,10 €</b>
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 €	89 776,33 €	85 578,18 €	49 540,89 € -	9 954,23 €
		ECRITURE AMORTISSEMENT			
<b>Avec Base Taxe Foncière revalorisée à 7,1% pour 2023 et SANS la RD400 en 2025</b>					
	CA 2022 réel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (RRF-DRF) (sans amortissements opérations d'ordre)	535 596,03 €	173 776,33 €	171 578,18 €	137 540,89 €	80 045,77 €
EXCEDENT REPORTE	1 884 831,11 €	2 324 744,19 €	1 944 766,45 €	1 384 395,16 €	1 142 944,34 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 420 427,14 €	2 498 520,52 €	2 116 344,63 €	1 521 936,06 €	1 222 990,10 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	423 956,21 €	89 776,33 €	85 578,18 €	49 540,89 € -	9 954,23 €
Résultat Fonctionnement	2 308 787,32 €	2 414 520,52 €	2 030 344,63 €	1 433 936,06 €	1 132 990,10 €
Perception FCTVA		115 130,00 €	110 976,00 €		
Besoin de financement PPI	15 956,87 €	-584 884,07 €	-756 925,47 €	-290 991,72 €	-260 912,53 €
Résultat Exercice	2 324 744,19 €	1 944 766,45 €	1 384 395,16 €	1 142 944,34 €	872 077,57 €